

Congrès AFSP Aix 2015
Section thématique 56 : La mise en politique de la biodiversité :
éclairages pluridisciplinaires

**Mehdi Arrignon (Maître de conférences en science politique, AgroparisTech
Clermont-Ferrand) : mehdi.arrignon@agroparistech.fr**

et

**Christel Bosc (Maître de conférences en science politique,
VetAgroSup Clermont-Ferrand) : christel.bosc@vetagro-sup.fr**

**La « transition agroécologique française » :
réenchanter l'objectif de performance dans l'agriculture ?**

« L'agro-écologie¹ ne peut pas être la doctrine officielle d'un État »
(Abramovay, 2007, p.8)

INTRODUCTION

L'ambition actuellement affichée par le Ministre de l'agriculture - combiner compétitivité économique et préservation de l'environnement dans le cadre d'un Plan de « transition agro-écologique » - pourrait paraître à première vue comme une énième tentative pour réconcilier deux types d'intérêts sociaux qui ne semblent pas forcément toujours compatibles. Comme se le demande en effet le Centre d'études et de prospective du ministère créé en 2008, « *si l'intérêt économique et écologique de ces systèmes est établi, pourquoi leur diffusion n'est-elle pas plus large ?* » (CEP, 2013b). Selon certains économistes, la logique implicite du « gagnant-gagnant » qui irrigue discours et rapports officiels³ conduit à postuler cette nécessaire convergence entre performances agronomiques et environnementales (Le Goffe, 2014). Face au volontarisme politique et malgré les efforts de caractérisation par l'INRA de pas moins de 35 « indicateurs de performance », l'administration de la preuve ferait encore défaut. A l'inverse, la littérature économique dominante, « *sceptique sur la production volontaire de biens publics environnementaux* », montrerait plutôt l'antagonisme fréquent entre production agricole et préservation des ressources naturelles, les compromis en ce domaine ne surgissant qu'à la faveur d'un interventionnisme public appuyé. L'État, grâce à des politiques environnementales fortes, serait en effet le mieux placé pour générer, par compensations financières et/ou par contrainte, les innovations nécessaires « *pour épargner l'environnement* » et conférer de la valeur à des biens placés généralement « *en dehors du marché* » (Le Goffe, *précit.*)

Un autre débat entre chercheurs intéressés par l'agronomie et l'aménagement du territoire conduit à réinterroger la convergence, mais aussi la partition entre agriculture et environnement. Pour les « ségrégationnistes », il faudrait maintenir un cloisonnement

¹ Dans le texte : « A agroecologia não pode ser uma doutrina oficial de Estado ». (*traduit par nos soins*)

³ La loi d'avenir pour l'agriculture de 2014 ou le rapport commandé par le ministre : Guillou M., Guyomard H. et al. , « Le projet agro-écologique : vers des agricultures doublement performantes pour concilier compétitivité et respect de l'environnement. », INRA, mai 2013.

dans la distribution et l'affectation de l'espace, préserver les zones naturelles tout en intensifiant les parcelles cultivées tandis que selon les « intégrationnistes », il faudrait, à l'inverse, intégrer de façon généralisée et holistique le fonctionnement des « agroécosystèmes » (Hubert et Ronzon, 2010). Cette acuité des interrogations scientifiques contemporaines autour de la place de l'agriculture en société et des incidences du « paradigme productiviste » (Girard, 2014) s'accompagne d'un phénomène qui nous intéresse ici : la forte saillance politique conférée, depuis 2012, à la « transition agro-écologique » française. L'affichage de cette ambition publique inédite interroge le chercheur à la fois sur les origines, l'ampleur et les effets d'un tel changement qui permet de mettre sur agenda, de façon plus ou moins fidèle, une préoccupation apparue de façon bien plus ancienne dans le champ scientifique (Ollivier et Bellon, 2013 ; Stassart et al., 2012).

Le phénomène suscite d'ailleurs une forte effervescence au sein du monde agricole. Au-delà du ministère dont toutes les directions ont été sollicitées par le ministre, on note la parution régulière de sujets consacrés à l'agro-écologie au sein de la presse spécialisée agricole qui demeure le principal canal d'information des agriculteurs, notamment sur ce sujet encore peu investi par les syndicats⁴. Nombreux sont par ailleurs les signes de mise en visibilité et de construction sociopolitique progressive d'un tel impératif. Les institutions de recherche agronomique telles que l'INRA et le CIRAD en font un axe prioritaire d'investigation et d'expérimentation tandis que les organisations professionnelles agricoles (chambres d'agriculture et instituts techniques) ont été mandatées par le gouvernement pour établir outils, référentiels techniques et accompagnement renouvelé des exploitants. On note l'émergence de colloques scientifiques, de rapports officiels, d'enquêtes auprès des agriculteurs mais aussi, ce qui est plus rare, auprès des filières économiques de transformation et de distribution ainsi qu'auprès des collectivités territoriales (Guillou, 2013) ; on note l'organisation de conférences de presse, de sondages⁵, de forums internationaux. Le sujet est évoqué aussi au salon de l'agriculture alors que fleurissent, ici et là, divers débats sur le « retour des paysans » auxquels contribuent la Confédération paysanne et certains chercheurs (Perez-Vitoria et Sevilla Guzman, 2008 ; Perez-Vitoria, 2010). Tous ces événements constituent en fait autant d'occasions pour tenter de définir, circonscrire, encadrer et diffuser un changement agro-écologique supposé moderniser une fois encore l'agriculture contemporaine.

Si l'on s'intéresse plus particulièrement à l'analyse des politiques agricoles et aux mesures prises récemment au nom de l'agro-écologie, on se rend compte qu'une telle investigation soulève un certain nombre de questions interpellant directement le politiste :

1) Les sciences sociales ont en effet été progressivement intégrées dans le champ scientifique de l'agro-écologie et elles sont invitées à présent à éclairer différents phénomènes : les comportements des agriculteurs, les logiques d'articulation entre producteurs et filières de distribution, les dynamiques d'apprentissage et de gestion de l'incertitude, les effets d'interdépendance entre politiques publiques qui posent le problème de la cohérence des choix publics et de l'enchâssement des échelles. Bref, on cherche à comprendre les possibilités d'innovation, de changement agricole surtout

⁴ Selon un sondage réalisé par BVA pour le ministère de l'agriculture le 30 janvier 2015, 76 % des agriculteurs « auraient entendu parler de l'agro-écologie » par la presse dont 71 % par la presse spécialisée agricole ; seulement 18% auraient été informés sur le sujet par les syndicats agricoles. (*téléchargeable sur le site du ministère*).

⁵ Sondage BVA du 30 janv. 2015 sur « La perception de l'agro-écologie par les agriculteurs français », *précit.*

lorsque les rapports structurels de force ne sont pas infléchis. Autant de questions qui se posent en outre à l'échelle nationale et internationale.

2) Cette réflexion incontournable sur le changement qui se pose de façon itérative dans le secteur agricole incite aussi à s'interroger plus largement sur les modifications observables au sein de l'action publique et dans l'évolution des relations entre État et entités décentralisées, entre niveau descendant et ascendant de décision dans un contexte de « territorialisation » croissante des politiques publiques. Qu'en est-il dans le domaine des politiques agricoles ? Assiste-t-on aussi, dans ce secteur traditionnellement marqué par la « co-gestion » entre État et représentants syndicaux majoritaires à un retour vers les acteurs locaux et aux spécificités des terroirs ? L'ambition de transition agro-écologique semble à bien des égards se présenter comme une nouvelle tentative de déssectorisation et de reterritorialisation de l'agriculture – comme en témoignent les appels récurrents à repenser l'action collective et la solidarité en agriculture, à soutenir des démarches ascendantes et participatives, décloisonnées et ouvertes aux acteurs non agricoles (collectivités territoriales, société civile, acteurs du développement local).

3) Enfin, ces réflexions sur le changement et la distribution des pouvoirs pourraient aussi nourrir, de façon encore plus profonde, une interrogation sur le rôle contemporain de l'État que l'on pourrait, sans nominalisme personnifiant mais par souci de simplification, formuler ainsi : l'État peut-il et veut-il encore réguler les dynamiques économiques de production, peut-il produire du sens, diffuser des valeurs et croyances mobilisatrices en réenchantant le rapport entre agriculture, environnement et société ?

Les écueils inhérents à l'analyse d'un processus politique en cours

Plusieurs écueils liés à l'analyse *in itinere* d'un processus politique émergent doivent toutefois être rappelés ici de façon liminaire. Il ne s'agit pas, en premier lieu, de réifier discours et pratiques en objectivant les efforts de personnalisation de la réforme, en souscrivant au volontarisme affiché ; il s'agira au contraire d'analyser, sans prétention exhaustive, les processus en cours, les logiques de changement ou d'inertie. En second lieu, il faudra se garder de forger de façon trop prématurée des résultats et tendances pour un processus qui s'avère inachevé et incertain, dans son devenir comme dans ses formes de réappropriation politique et sociale. Enfin, il s'agit aussi de s'insérer dans un front de recherche déjà structuré par des savoirs académiques plus anciens. L'agro-écologie a ainsi été longtemps dominée par les sciences dites « dures » : agronomie, écologie, zootechnie, zoologie... De ce positionnement disciplinaire résulte un risque d'imposition de concepts et de problématiques. Il est ainsi fréquent de retrouver, dans les publications scientifiques ou le discours de certains acteurs, la référence à une vision spontanément tridimensionnelle de l'agro-écologie qui désignerait à la fois une tradition d'analyse scientifique, un ensemble de pratiques et d'expérimentations locales et enfin un mouvement critique à l'égard de l'agriculture conventionnelle (Wezel et al., 2009). Cette partition fait sens pour le centre d'études et de prospective du Ministère de l'agriculture⁶ et aussi pour certains chercheurs qui s'y réfèrent (Van Dam et al., 2012). Au-delà des effets sociaux produits par cette lecture

⁶ Centre d'études et de prospective, « L'agro-écologie : des définitions variées, des principes communs », n° 59, juillet 2013.

analytique et dont il faut tenir compte, il convient cependant de s'interroger, en science politique, sur trois éléments inhérents à cette grille de lecture :

- D'un point de vue méthodologique, la distinction entre le savant, le militant, le praticien (qu'il soit expert ou innovateur de terrain) n'est pas évidente à opérer même si la référence à cette répartition identitaire des rôles alimente un puissant sentiment d'appartenance. Au-delà de la distribution des rôles qui n'est pas toujours étanche ou unidimensionnelle, s'opère aussi la diffusion et la plus ou moins intense intériorisation de normes, valeurs, savoirs, visions du monde qui circulent à l'échelle nationale mais aussi internationale. Tel agriculteur-ingénieur investi dans la création et la direction d'une association agro-écologique dénie par exemple toute implication militante⁷, se définissant plutôt comme un praticien, un expérimentateur de pratiques innovantes. On pourrait toutefois considérer qu'il s'investit lui aussi dans la diffusion de bonnes pratiques, suscitant des dynamiques locales de mobilisation en faveur du changement ; par ailleurs, l'association n'est composée que de docteurs ou ingénieurs qui gardent des liens privilégiés et individuels avec le monde de la recherche. On pourrait aussi citer ce chercheur qui se définit comme représentant du courant scientifique de l'agro-écologie⁸ mais qui, parce qu'il est régulièrement sollicité comme expert ou conférencier, ne peut ignorer les innovations de terrain. On pourrait aussi songer aux émules de Pierre Rabhi⁹, penseur, écrivain et agriculteur biologique qui militent, certes, pour un autre type de société et de rapport au monde¹⁰, mais qui sont aussi des expérimentateurs qui contribuent, via la Fondation créée par ce dernier, à la diffusion de leurs propres pratiques culturelles.

On interrogera ainsi cette partition de rôles qui se cumulent et peuvent se confondre selon les appartenances et trajectoires individuelles ou collectives. On s'interrogera aussi sur le fait que la dimension militante d'une agro-écologie contestataire et réformatrice des rapports socio-économiques, très présente en Amérique du Sud, ne se décline que de façon très édulcorée dans le plan du ministre français de l'agriculture qui, comme on le verra plus loin, n'a intégré que tardivement, et sur pression des associations, l'ambition de « performance sociale ».

Une enquête et une analyse exploratoires

Afin d'éviter les écueils énoncés, nous essaierons donc d'adopter prudence et modestie dans notre analyse qui, de surcroît, de par la méthodologie d'enquête mobilisée, n'a qu'une prétention exploratoire. Notre ambition est de poser ici un certain nombre d'interrogations analytiques plutôt que de fournir des éléments trop précoces de

⁷ « Nous, on veut pas être dans l'idéologie, une philosophie de vie qui peut pas s'appliquer à tout le monde. Les partisans de Pierre Rabhi, ils sont 16 au m2 pour cultiver des carottes ! Nous, on est des scientifiques, on ne veut pas être assimilés à ça. Ces gens-là, ils sont surtout un projet de vie, pas un projet de rentabilité économique ! (...) Moi, c'était le défi technique et innovant qui m'intéressait dans le bio. », (Entretien avec un représentant du Collectif pour le Devt de l'agro-écologie de l'Ain, 3 avril 2015.)

⁸ « Je m'intéresse à l'AE en tant que science en appliquant les concepts de l'écologie à la conception de systèmes de production durable. (...) On cherche à quantifier les bénéfices environnementaux et économiques, à diminuer les intrants. » (Entretien avec un chercheur de l'INRA, Clermont-Ferrand, 8 avril 2015.)

⁹ La bibliographie de Pierre Rabhi est prolifique mais on peut citer : Pelt J.M. et Rabhi P., *Le monde a-t-il un sens ?*, Fayard, Paris, 2014 ; Rabhi P., *La Part du colibri : l'espèce humaine face à son devenir*, Éd. de l'Aube, 2009 ; Rabhi P., *Manifeste pour la Terre et l'Humanisme. Pour une insurrection des consciences*, éd. Actes Sud, Arles, 2008.

¹⁰ « Il faut faire de l'agro-écologie une activité consciente et pas seulement un avantage économique, il faut en faire un des outils du changement radical et global de notre société, de tout notre système qui est très malade. », Interview de P. Rabhi, *Biofil*, n° 86, mars-avril, 2013, p. 23.

diagnostic. Notre démarche d'enquête a reposé sur la mobilisation de plusieurs sources : lectures et recherches de documentation (littérature scientifique, rapports et sites internet officiels, presse agricole, presse nationale...); entretiens semi-directifs (Pinson, Sala Pala, 2007) réalisés entre mars et avril 2015 auprès d'acteurs locaux (monde associatif et de la recherche, FNSEA¹¹) et surtout ministériels¹²; animation d'une table-ronde sur l'agro-écologie avec chercheurs et professionnels¹³.

Notre propos se déroulera en trois parties :

- L'analyse des acceptions et interprétations plurielles de l'agro-écologie semblait un préalable nécessaire pour mieux appréhender les dynamiques de politisation du concept tout comme l'entremêlement entre initiatives de terrain et émergence de formes minoritaires de savoir scientifique comme d'engagement social **(I. L'agro-écologie, un mot d'ordre polysémique et donc consensuel ?)**

- Au-delà de la fausse évidence suscitée par un fort volontarisme politique, l'on peut se ensuite demander pourquoi une telle préoccupation publique est aujourd'hui mise sur agenda. S'agit-il d'un coup de force symbolique destiné à pacifier un secteur agricole en crise, de trouver d'autres voies de compétitivité économique tout en conférant une cohérence systémique et planiste aux politiques agricoles ainsi revisitées ? S'agit-il aussi de légitimer, grâce à un savant flou intégrateur, les acteurs politiques de la réforme ? **(II. Réappropriation et usages stratégiques : de l'utilité politique de l'agro-écologie)**

- Cette interrogation sur les ressorts du changement nous amènera ensuite à discuter de ses effets éventuels **(III. Au-delà du discours agroécologique, quel changement des politiques publiques ?)**. La réforme en cours introduirait-elle une inflexion significative des politiques agricoles dans leurs modes de faire et de penser ? On constate en effet une valorisation de la méthode incitative et partenariale qui pourrait signifier une érosion de la tradition fortement interventionniste en ce domaine. On constate aussi l'influence non affichée car clivante ou controversée, d'autres modèles de développement agricole : les acquis issus de l'institutionnalisation de l'agriculture biologique que l'on tente de généraliser sur un mode bien plus *soft* ; les expériences en matière d'agriculture écologiquement intensive qui permettent de ménager recours aux intrants et production de masse.

- Plus structurellement, cette réflexion sur l'ampleur du changement et les tentatives du ministre pour produire un grand récit sur l'agriculture au XXI^e siècle, en revisitant la définition de l'excellence et de la performance en ce domaine, nous amènera à nous demander si s'opère un réajustement cognitif du secteur agricole **(IV. Un référentiel de modernisation agricole obsolète ou ragaillard ?)**. En dépit de la volonté assumée et affirmée d'en finir avec le « référentiel » antérieur de « modernisation », le maintien des rapports de force et d'une forme de « cogestion » – malgré les efforts d'ouverture du secteur et de reterritorialisation des savoirs et décisions – amène à constater un infléchissement très modeste des valeurs et référents d'action. La situation

¹¹ Entretien avec le président d'une section départementale UDSEA/FNSEA, 5 mai 2015.

¹² Au sein de la direction générale des politiques agricoles, alimentaires et des territoires, nous avons interrogé des personnes travaillant dans les services suivants : sous-direction des affaires européennes, bureau des actions territoriales et agro-environnementales, sous-direction de la biomasse et de l'environnement, service de la stratégie agroalimentaire et du développement durable, bureau de la stratégie environnementale, bureau du foncier et de la biodiversité, bureau de la gestion des signes de qualité et de l'agriculture biologique, service de la production agricole.

¹³ Table-ronde autour de l'agro-écologie, VetAgroSup, 20 octobre 2014 : animation C. Bosc ; participants : Patrice Cayre (chercheur à AgroParisTech), un technicien de la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme, Frédéric Moinot d'Epidor Dordogne et Daniel Mayerau du Conservatoire des espaces naturels de l'Allier.

contemporaine de l'action publique agricole invite alors à discuter sous un nouveau jour (Faure et Muller, 2013) le concept – largement repris par les fonctionnaires ministériels rencontrés – de « référentiel » proposé, dès 1984, par Pierre Muller (Muller, 1984).

I. L'agro-écologie, un mot d'ordre polysémique

Pour la plupart des acteurs interrogés, il n'existerait pas encore de définition juridique stabilisée de l'agro-écologie. Pourtant, une instruction administrative récente se réfère désormais à l'article L.1 du code rural et de la pêche maritime²⁵ qui fournirait, selon le ministère de l'agriculture, la définition de référence. Dans le texte on insiste sur « l'autonomie des exploitations agricoles », la combinaison entre « rentabilité économique », réduction des intrants et de la consommation énergétique, et enfin la meilleure utilisation des potentialités offertes par les écosystèmes naturels. Un corpus d'objectifs qui ressemble en fait plus à un horizon d'attente qu'à un encadrement rigoureux des pratiques. S'interroger sur la reconnaissance en politique d'un tel mot d'ordre exige donc de poser des jalons chronologiques préalables : l'année 2015 peut-elle être qualifiée, comme l'affirme le ministre, d'« an 1 de l'agro-écologie » ?

1) Éléments de saillance chronologique du concept en politique

Le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a organisé le 30 janvier une conférence nationale intitulée « 2015 : an 1 de l'agro-écologie ». Cette conférence visait à faire le bilan des faits marquants de l'année 2014 et à présenter le rapport annuel de suivi des objectifs ministériels – notamment un bilan du plan Écophyto qui vise à réduire le recours aux produits phytosanitaires. Par cette appellation, le ministre affichait un décompte temporel visibilisant la mise en œuvre du changement et sa propre implication en la matière – puisqu'il s'engageait à fournir chaque année un bilan des réalisations effectives. Si le ministre mobilise la rhétorique de la rupture et de la mobilisation générale²⁶, la réflexion politique sur l'agro-écologie avait démarré plus tôt en France. Dès 2012, l'INRA rendait un rapport sur le sujet – préparé sous l'ancienne majorité politique en 2010-2012. D'après Michel Griffon, c'est en 2007, lors du Grenelle de l'Environnement, qu'ont particulièrement été mises en avant l'idée de « double performance » et la volonté d'utiliser les lois de l'écologie pour produire beaucoup tout en limitant les dégâts environnementaux (Griffon, 2010). Les entretiens au ministère confirment l'antériorité de la réflexion : pour ce chef de service²⁷, la tentative de coupler « efficacité économique et efficacité environnementale » est ancienne et ne suit pas forcément les variations électorales : le plan Écophyto avait été lancé par Michel Barnier alors même qu'il a été repris et actualisé comme une composante centrale du nouveau plan Le Foll ; les Assises de l'Agriculture en 2007-2008 ou encore le rapport Chevassus-au-Louis pour le Centre d'Analyse Stratégique en 2009, commandité par le premier

²⁵ « Ces systèmes [de production agro-écologiques] privilégient l'autonomie des exploitations agricoles et l'amélioration de leur compétitivité, en maintenant ou en augmentant la rentabilité économique, en améliorant la valeur ajoutée des productions et en réduisant la consommation d'énergie, d'eau, d'engrais, de produits phytopharmaceutiques et de médicaments vétérinaires, en particulier les antibiotiques. Ils sont fondés sur les interactions biologiques et l'utilisation des services écosystémiques et des potentiels offerts par les ressources naturelles, en particulier les ressources en eau, la biodiversité, la photosynthèse, les sols et l'air, en maintenant leur capacité de renouvellement du point de vue qualitatif et quantitatif. Ils contribuent à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique ».

²⁶ « En ordre de marche pour la généralisation », titre officiel de la journée.

²⁷ Entretien à la Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires, Ministère de l'Agriculture, 22 avril 2015.

ministre d'alors, François Fillon, ont tenté depuis longtemps de concilier davantage les enjeux agricoles et environnementaux. La sauvegarde des ressources naturelles devait être conçue par les agriculteurs comme une condition de la pérennité de leurs exploitations. La France n'est pas pionnière en la matière : dès le Règlement européen du 30 juin 1992 (Valette et al., 2012) les politiques européennes avaient instauré des aides visant à encourager des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement - leur déclinaison française se concrétisant par la signature de mesures agro-environnementales (MAE), dispositifs de contractualisation par lesquels les agriculteurs s'engagent à adopter ces pratiques en échange d'un paiement compensatoire. Ces politiques incitatives ont ensuite été complétées par l'introduction d'une éco-conditionnalité des aides (inscrite dans la PAC à partir de 2003-2004) consistant à conditionner le versement des aides directes du premier pilier de la PAC au respect de certaines pratiques minimales contribuant à la qualité de l'environnement. En 2008, le bilan de santé de la PAC a induit une réorientation de 18 % des aides vers l'objectif environnemental et l'accompagnement du développement durable en agriculture. En voulant faire « *une politique européenne compétitive tant au plan écologique qu'économique* », la PAC donnait un fondement à l'idée de « *double performance* » qui sera reprise en 2012 par Stéphane Le Foll. Après l'élection de François Hollande il s'agissait bien d'envoyer un signal volontariste en interne comme auprès des partenaires européens de la France : le projet agro-écologique fut la réponse choisie en 2012.

D'où vient l'idée précise d'« agro-écologie » ? Car entre le « développement durable » porté par le ministère du même nom, l'« agriculture écologiquement intensive » défendue par des chercheurs tels Michel Griffon et l'idée « d'agro-écologie » portée entre autres par la FAO, quels sont les points communs et les ruptures – et pour quelles raisons ce dernier concept a-t-il pu être préféré par S. Le Foll ? Avant de devenir ministre en 2012, ce dernier participait en septembre 2010 à un débat avec Christian Pees – coopérative Euralis – et Christiane Lambert de la FNSEA, qui traitait de « l'agriculture écologiquement intensive ». Le lien entre « agriculture écologiquement intensive » et « agro-écologie » a été repris, théorisé et publicisé par Michel Griffon (2007 ; 2014) : Celui-ci était déjà intervenu dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et a été invité par S. Le Foll à présenter son approche lors de la conférence nationale « *Agricultures : Produisons autrement* » du 18 décembre 2012. Des pressions au changement sur l'agro-écologie se font sentir aussi au niveau mondial : en 2011 Olivier de Schutter a fourni un rapport sur le sujet à l'Organisation des Nations Unies (De Schutter, 2011).

Adopter ce terme au plus haut plan ministériel en France était donc à la fois répondre à des attentes européennes dans le cadre de la PAC - les différents scénarii envisagés depuis 2008 par la Commission européenne optant tous pour un « *verdissement* » de la PAC (Deverre, Saint Marie, 2008) –, fournir un message volontariste tout en reprenant une thématique portée également dans des instances internationales. L'OCDE a indiqué qu'elle se saisirait prochainement de la thématique agroécologique, en 2016 ; les 18 et 19 septembre 2014 à Rome s'est tenu le premier symposium international de la FAO sur l'agro-écologie - manifestation qui rassemblait plus de trente pays et dans laquelle S. Le Foll a pu mettre en avant le volontarisme français en faveur des nouvelles pratiques agricoles et de l'agro-écologie. Une façon de faire la jonction entre dynamiques internationales et impératifs de changement politique en France.

Le changement agroécologique pour la majorité politique depuis 2012

En 2011-2012, François Hollande s'était engagé pendant la campagne présidentielle à promouvoir « *de nouveaux modèles de production* » dans l'agriculture – sans plus de précision toutefois (Engagement 06.2 de son programme). Depuis lors, le projet agro-écologique pour la France a été présenté en conseil des ministres le 18 décembre 2012. Lors du salon international de l'agriculture, le 25 février 2013, l'INRA a présenté le fruit de ses recherches actuelles sur l'agro-écologie³², et en mai 2013 Marion Guillou a remis le rapport commandé par le ministre de l'agriculture³³ - après lancement du projet gouvernemental, convocation des experts en appui à la décision publique et pour préparer la future loi d'avenir pour l'agriculture présentée en Conseil des ministres le 30 octobre 2013. Ladite loi a provoqué de vifs débats à l'Assemblée, autour précisément de la définition de l'agro-écologie inscrite dans le texte : « *système de production privilégiant l'autonomie des exploitations agricoles et l'amélioration de leur compétitivité en diminuant la consommation d'énergie, d'eau, d'engrais, de produits phytopharmaceutiques et de médicaments vétérinaires* ». Selon le ministre, il s'agissait « *d'intégrer la dimension écologique comme un élément de compétitivité* ». Les députés ont ajouté un amendement défendu par les écologistes, introduisant « *la conversion à une agriculture biologique* » comme l'une des finalités de la politique agricole. Suite à une commission mixte paritaire, la loi d'avenir sur l'agriculture a été adoptée le 10 juillet par les députés, le 21 par les sénateurs. Le vote ultime a été entériné le 11 septembre à l'Assemblée nationale et le texte a été promulgué le 13 octobre 2014.

Que comprend alors le projet agroécologique français ? Le plan d'action gouvernemental regroupe sept plans et une soixantaine de mesures. Parmi les plans, figurent des initiatives déjà prises sous les précédents gouvernements et d'autres plus nouvelles : Plan Ecophyto, Plan Eco-antibio, Plan semences et agriculture durable, Plan pour le développement durable de l'apiculture (lancé le 8 février 2013), Plan Energie Méthanisation Autonomie Azote (EMAA) (29 mars 2013), Programme Ambition bio 2017 (31 mai 2013) et Plan protéines végétales (16 décembre 2014). 60 actions sont aussi déclinées, qui concernent à la fois l'enseignement agricole (révision des diplômes, formation des enseignants en lycées agricoles), la recherche et le développement, l'accompagnement technique des agriculteurs et la sensibilisation des agents du ministère. Un chantier visant la mobilisation des filières de distribution et de commercialisation des produits agricoles est lancé ainsi que certaines aides aux agriculteurs : majoration des aides à l'installation pour les projets en agro-écologie, allocation de 2% des aides directes de la Politique Agricole Commune en faveur de la production de protéines végétales.³⁴ Les dotations financières pour les jeunes agriculteurs seront relevées s'ils s'insèrent dans les circuits courts ; des aides à l'investissement en cas de recherche de double performance sont instituées ; des MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques) sont mises en place depuis 2015 dans le cadre de la nouvelle Politique Agricole Commune et pour lesquelles les Régions, nouvelles entités gestionnaires du FEADER³⁵, en partenariat avec les collectivités infra-régionales pourront introduire, si elles le souhaitent, des critères agro-écologiques. Cette nouvelle PAC « verdie » ne favoriserait toutefois pas véritablement la transition agroécologique en tant que telle, d'après un entretien : « *personne ne sera exclu de la PAC sauf pour*

³² Les Rencontres de l'INRA au salon de l'agriculture, « Quelles recherches en agro-écologie ? », 25/02/2013, Parc des expositions de Paris.

³³ Guillou M., Guyomard H. et al., *précit.*

³⁴ Interview de G. Brun, chef de projet « agro-écologie et développement de l'agriculture », DGPAAT, ministère de l'agriculture, publiée sur www.inter-reseaux.org, 16 avril 2015.

³⁵ Fonds européen agricole pour le développement rural.

certaines MAET. En fait, on maintient encore les pratiques existantes sans vraiment faire de l'éco-conditionnalité ! »³⁶. Pour faire le lien entre les pratiques locales a été renforcé le soutien au CASDAR, programme de recherche appliquée qui vise à capitaliser les actions de développement agricole soutenues par le FEADER, à faire remonter les retours d'expériences et à les diffuser par voie de séminaires et d'informations. Enfin, le plan français soutient la création de « groupements d'intérêt économique et environnemental » (GIEE) – un label qui devrait permettre à des agriculteurs se regroupant pour des projets d'agro-écologie de bénéficier d'aides de manière préférentielle. Ces GIEE ne sont toutefois que des collectifs volontaires d'agriculteurs : « l'État mise surtout sur eux pour impulser le changement »³⁸. Il n'y a d'ailleurs pas encore de fédération nationale des GIEE même si des formes d'harmonisation des savoirs et expériences seront prévues, notamment dans le cadre du Réseau rural national. Ces GIEE peuvent faciliter la constitution de nouvelles structures mais ils peuvent aussi ne servir qu'à labelliser des regroupements déjà existants d'agriculteurs à condition de respecter les critères établis pour mesurer la recherche d'une triple performance, économique, environnementale et sociale³⁹.

Parallèlement à la « transition agro-écologique » portée par le MAAF a été impulsée, du côté du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, une « transition écologique ». La proximité sémantique n'est pas anodine et vise à démontrer la conciliation entre agriculture et environnement. Un Conseil national de la transition écologique (CNTE) destiné à renforcer le « dialogue social environnemental »⁴⁰ a ainsi été créé le 27 décembre 2012, un peu plus d'une semaine après la présentation du projet de S. Le Foll en Conseil des ministres. Adossé à cette création, le lancement d'un autre dispositif est prévu pour 2015-2020 : la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) qui succède à la Stratégie nationale pour le développement durable menée de 2010 à 2013.

Que déduire d'une telle surenchère et redondance sémantique : la notion de développement durable n'est-elle pas supposée inclure, déjà, la prise en compte des dimensions écologiques et environnementales ? La recherche de différenciation politique mais aussi de pacification sociale, hypothèse que nous développerons plus loin, fournit une première piste de réponse car elle transparaît dans le discours officiel. La « transition agro-écologique » y apparaît comme une réponse optimisée, un dépassement plus ambitieux du Grenelle de l'Environnement inventé sous la présidence de N. Sarkozy : « on [veut] montrer qu'on n'est pas sur des projets séquencés comme Écophyto ou l'agriculture biologique, comme ce fut le cas pour le Grenelle de l'Environnement. On n'avait pas alors cette volonté systémique, globale. C'est bien le changement qu'on veut aujourd'hui montrer et qui va mobiliser les acteurs qui sont ceux du terrain. »⁴¹

Le retournement stratégique des valeurs est aussi intéressant à noter : l'environnement devient une valeur, non plus clivante, mais fédératrice, qui permet de redynamiser la concertation avec les partenaires (Chambres d'agriculture, associations comme France Nature Environnement, CIVAM, Régions...) et peut-être de relancer, comme on l'espère

³⁶ Entretien auprès du Collectif pour le développement de l'AE dans l'Ain, 3 avril 2015.

³⁸ *Idem.*

³⁹ Ces critères sont précisés dans l'instruction technique diffusée par la DGPAT du ministère de l'agriculture le 11/09/2014.

⁴⁰ C'est ainsi que cette nouvelle instance est présentée sur le site officiel www.developpement-durable.gouv.fr

⁴¹ Extrait de la conférence de presse de S. Le Foll sur l'AE, 17 juin 2014.

au ministère, les dynamiques d'action collective. Les attentes politiques semblent ainsi calquées sur les effets observés par Pierre Lascoumes pour le précédent Grenelle (Lascoumes, 2012, p. 114) : un « enrôlement » des acteurs par constitution d'un collectif avec, *in fine*, une « transformation des positionnements et des alliances ».

- Si l'on revient à l'actuelle transition « agro » et/ou « écologique », on note aussi une volonté de cohérence gouvernementale qui transparait dans l'homogénéisation relative des impératifs d'action. La Stratégie nationale de transition écologique doit ainsi permettre, d'ici 2020, de « dépasser les politiques sectorielles » tout en favorisant l'appropriation « par tous » d'un tel changement⁴². De même, en agriculture, le ministre espère rallier, d'ici 2025, plus de la moitié des agriculteurs, soit plus de 200 000 exploitations en tout⁴³. Au rapprochement lexical des politiques environnementales et agricoles, s'ajoute le recours à des référents similaires d'action : « transition » et non changement, « écologie », « indicateurs de performance », ambition de faire de la France, selon S. Le Foll, le « leader européen de l'agro-écologie » ou, selon M. Valls, de « montrer l'exemple » en bâtissant le « modèle environnemental français » qui « doit, à quelques mois de la 21ème Conférence sur les changements climatiques prévue à Paris en décembre 2015, rayonner en Europe et dans le monde »⁴⁴.

Il n'y a pas lieu d'étudier ici, ce qui serait pourtant heuristique, dans quelle mesure s'opère ou non une forme de déssectorisation agricole et le renforcement de passerelles entre politiques agricoles et environnementales, qui ont longtemps été placées de façon inégale dans la hiérarchisation des priorités publiques – l'agriculture étant un secteur privilégié d'action, doté de moyens logistiques et financiers sans commune mesure avec un ministère de l'environnement toujours dépourvu, par exemple, de ses propres services départementaux (Bosc, 2013). On pourrait examiner plus finement les dispositifs prévus, de part et d'autre, pour contrôler la diffusion de substances controversées. Côté ministère de l'environnement, on affiche dans la SNTEDD un moratoire national sur la culture d'OGM mais, côté ministère de l'agriculture, on se refuse à trancher et à exclure d'emblée les OGM du modèle agro-écologique : « *on ne peut pas se prononcer là-dessus, l'État n'a pas vocation à définir si les OGM sont compatibles avec l'agro-écologie, chacun arbitre sur le terrain, on ne veut pas être descendant avec ce propos, on risquerait de perdre beaucoup de gens. C'est la même chose avec la ferme des 1000 vaches, la Fédération nationale des CIVAM attend qu'on se positionne dessus mais, nous, on ne veut pas jouer les censeurs, on veut fédérer !* »⁴⁵.

Dès lors, face à ces incertitudes, l'enjeu de définition de l'agro-écologie apparaît central : le concept n'est pas anodin, et si ces usages sont pluriels en politique, il a aussi fait l'objet de tentatives de définitions et d'appropriations diverses dans le champ scientifique.

2) L'histoire d'un concept entre science, pratique et engagement

L'utilisation par le ministère de l'agriculture du vocable « agro-écologie » est étonnante dans la mesure où le concept a longtemps été connoté comme militant, engagé voire anti-étatique. D'après Abramovay en effet, « *l'agro-écologie ne peut pas être la*

⁴² Stratégie Nationale de transition écologique vers un développement durable, 2015-2020 (téléchargeable).

⁴³ Extrait de la conférence de presse de S. Le Foll sur l'AE, 17 juin 2014.

⁴⁴ Déclarations lisibles sur le site : www.gouvernement.fr/transition-ecologique

⁴⁵ Entretien au ministère de l'agriculture, sous-direction des affaires européennes, 13 avril 2015.

doctrine officielle au niveau d'un État » (Abramovay, 2007, p.8). C'est toute l'ambiguïté d'un terme à la fois pensé comme un concept scientifique, militant et au service de l'action. Plusieurs publications de recherche (Wezel et al., 2009 ; Stassart et al., 2012) retrouvent d'abord l'origine du terme dans les écrits d'un agronome russe, Bensin (1928). De la fin des années 1920 jusqu'aux années 1960, Klages (1928), Friederichs (1930) puis Hénin (1967) utiliseront le terme pour appliquer les principes de l'écologie à l'étude de l'organisation et des productions agricoles. En 1965, le terme sera repris par un écologue et zootechnicien allemand (Tischler, 1965) avant de susciter, depuis les années 1970, un intérêt croissant au sein des sciences de la vie (zoologie, agronomie, physiologie des plantes, écologie...) ⁵⁰ parallèlement à l'essor de mobilisations collectives dénonçant les méfaits de l'intensification agricole (la « Révolution verte ») dans les pays en développement. Dans les années 1980, des agronomes et écologues en liens étroits avec divers réseaux d'acteurs investis dans une forme alternative de production et de développement local (Altieri, 1983 ; Gliessman, 1981 ; Francis, 1976 ; Vandermeer, 1981), notamment en Amérique du Sud (paysans et groupements d'agriculteurs, collectifs de consommateurs, ONG...) dénoncent la modernisation à marche forcée de l'agriculture en proposant de réviser les politiques agricoles et alimentaires dans un double objectif : préserver l'environnement mais aussi repenser le développement rural en garantissant aux populations une autonomie alimentaire et une valorisation des ressources locales (Van Dam et al., 2012).

Comment se définit alors l'agro-écologie ? ⁵¹ Au cours des années 1980 et 1990, M. Altieri (1987), biologiste des écosystèmes et S. Gliessman (1990), écologue du végétal, proposent des textes en précisant les fondements. L'agro-écologie est d'abord définie comme un ensemble de méthodes et de pratiques, le socle d'une révision des liens entre agriculture et écosystèmes, dont le but serait de garantir la préservation des ressources naturelles. L'agro-écologie, évoquée dès le début du 20^{ème} siècle par les disciplines agronomiques et biologiques, peut être définie alors comme un ensemble disciplinaire alimenté par le croisement des sciences agronomiques (agronomie, zootechnie), de l'écologie appliquée, et des sciences humaines et sociales (sociologie, économie, géographie : Tomich et al., 2011). Des effets d'optimisation sont postulés (en quantité et/ou qualité) par la prise en compte des interactions entre écosystèmes naturels et action culturale : on mise sur le renforcement de la diversité et des interactions biologiques entre tous les segments du système pour renforcer la production, mais aussi pour gérer autrement les risques sanitaires tout en limitant les dommages sur l'environnement – considéré non plus comme une contrainte externe mais comme une ressource à part entière (eau, air, sol, biodiversité pris ici dans un sens qui serait plus fonctionnel que numérique : Centre d'études et de prospective, 2013).

Le développement de l'agro-écologie va ainsi de pair avec l'extension de l'échelle d'analyse : au-delà du champ cultivé, l'agro-écologie considère l'agroécosystème. Ainsi, l'agro-écologie est-elle définie comme « *l'application des concepts et principes de l'écologie à la conception et à la gestion d'agroécosystèmes durables* » (Thomas et Kevan, 1993). Plusieurs concepts utilisés en écologie (résilience, association, diversité, services écosystémiques) apparaissent ainsi dans les travaux d'agronomes dont la référence à l'agro-écologie se renforce au cours des années 2000 (Bellon, Ollivier, 2011). Plus qu'une discipline, Eric Marshall (2011) conclut que l'agro-écologie se situe au carrefour des disciplines scientifiques qui étudient de larges thématiques relatives à l'agro-écosystème – portant soit sur les relations des systèmes de culture avec les

⁵⁰ Voir l'historique dans : Centre d'études et de prospective, 2013.

⁵¹ Voir : C. David, A. Wezel, S. Bellon, T. Doré, E. Malézieux, « Agro-écologie », *Les mots d'agronomie* [Disponible en ligne sur : mots-agronomie.inra.fr].

ressources naturelles (eau, sol, paysage, biodiversité) au sein des agro-écosystèmes ; soit sur la conception de nouveaux systèmes de culture. Ces thématiques mobilisent en tout premier lieu l'agronomie et l'écologie mais mobilisent aussi bien d'autres disciplines, soit vers des niveaux plus fins d'analyse qui font appel aux sciences du végétal (gène, plante, interactions) et aux sciences du sol (microbiologie des sols, écologie microbienne, pédologie) ; soit vers des niveaux plus englobants qui font appel par exemple à la climatologie, aux sciences de la terre, aux sciences des paysages. C'est le caractère multidisciplinaire qui caractériserait l'approche agroécologique : « *l'agro-écologie n'est plus une discipline mais bien un domaine scientifique* » indique Marshall (2011, p.8).

Cette présentation scientifique tend pourtant à masquer le lien consubstantiel de la recherche scientifique avec des expériences pratiques locales, voire des mouvements militants. En effet, l'agro-écologie ne peut pas être comprise sans faire la jonction avec les pratiques qui la portent et l'engagement des acteurs et des militants qui la promeuvent. Pour Wezel et al.⁶¹, l'agro-écologie puise d'abord ses fondements dans l'analyse des savoirs traditionnels, issus des pays tropicaux et sub-tropicaux (Arrignon, 1987) où les exploitations familiales valorisent les ressources naturelles locales. Warner (2007) préconise dès lors une combinaison de savoirs empiriques, portés directement par les agriculteurs eux-mêmes. La pratique donne son unité à l'agro-écologie : les différentes expériences auraient toutes en commun de s'appuyer sur une nouvelle utilisation des fonctionnalités naturelles pour réduire le recours à l'énergie fossile et à la chimie de synthèse. Si bien que dans les années 1990 se développe l'hypothèse d'une « Révolution doublement verte » en référence à la Révolution verte née en Inde sur des principes productivistes, mais qui serait « verdie » en améliorant ses performances environnementales et écosystémiques (Conway, 1996). C'est donc une posture doublement critique qui irrigue l'agro-écologie : au plan scientifique, en tant qu'approche interdisciplinaire elle bouscule les cloisonnements académiques ; au plan social, parce qu'elle contredit la vision dominante de l'économie agricole moderne fondée sur l'uniformisation des pratiques, la spécialisation de productions, le recours intensif aux intrants.

Les figures idéal-typiques de cette imbrication entre pratique et engagement sont à trouver d'abord en Amérique Latine (Stassart et al., 2012) mais pas exclusivement. Olivier de Schutter, rapporteur spécial aux Nations Unies, incarne aujourd'hui au niveau mondial ce lien entre pratique, science et engagement militant – puisque c'est une personnalité impliquée à la fois dans l'univers académique (docteur en droit, professeur à l'Université Catholique de Louvain et membre de la Global Law School Faculty de l'Université de New York), mobilisée par le mouvement associatif (il était présent au deuxième Forum Social Européen de 2003) et engagée dans le champ politique (défenseur de l'agrobiologie en tant que rapporteur spécial des Nations Unies)⁶⁶.

En France également l'agro-écologie a été fortement portée par des associations, notamment *via* l'organisation du colloque international sur l'agro-écologie qui s'est tenu à Albi en 2008 à l'initiative de Nature et Progrès, des Amis de la terre, de la Confédération paysanne et du réseau EcoBatir. On assiste alors à une intégration forte entre exposition de pratiques agricoles alternatives, expériences de terrain et engagement social et politique. Le Collectif pour le Développement de l'Agro-écologie qui s'est créé dans l'Ain suggère ainsi le cas typique d'une association formée en 2012, avant même que le ministre lance son initiative, en regroupant des agriculteurs très diplômés

⁶¹ C. David, A. Wezel, S. Bellon, T Doré, E. Malézieux, « Agro-écologie », Les mots d'agronomie, *op. cit.*

⁶⁶ De Schutter O. « Notre modèle agricole mondial est à bout de souffle », Le Monde, 29.04.2014.

(ingénieurs et docteurs) qui insistent sur l'appropriation locale des pratiques et une approche qui se veut innovante et collective. En France la figure la plus médiatique liée à l'agro-écologie, Pierre Rabhi, incarne lui aussi ce lien fort aux pratiques et à l'engagement. Son cas est intéressant parce qu'il est à la fois un militant à la forte contribution éditoriale (plusieurs livres sur l'agro-écologie qui populariseront le concept auprès du grand public) et un acteur issu du milieu associatif par le biais du Mouvement Terre et Humanisme - l'association forme à des pratiques agricoles sans intrants chimiques et sans épandage de fumier, promouvant le non-retournement du sol, l'utilisation de purins végétaux, les associations de cultures... Cette figure médiatique entend jouer sur le jeu politique de manière externe (lobbying) mais aussi en interne en se présentant directement aux élections ; en 2002 il fit même une pré-campagne présidentielle où il obtint 184 parrainages d'élus. Comme O. de Schutter, il a participé au Forum social européen ; il reprend dès lors l'une des caractéristiques des mouvements agroécologiques latino-américains, à savoir la mise en lien d'une certaine conception technique de l'agriculture, avec une dénonciation plus large du système d'échange économique, et la défense d'un mode de société plus respectueux des populations. S'appuyant sur un ensemble de techniques inspirées de processus naturels, l'agro-écologie permettrait selon P. Rabhi de regagner à la fois en autonomie, en salubrité alimentaire tout en régénérant et préservant les patrimoines nourriciers. L'agro-écologie devrait être comprise comme à la base d'une mutation sociale : elle serait une éthique de vie introduisant un rapport différent entre l'être humain et son milieu naturel, permettant de stopper le caractère destructeur et prédateur de cette relation.

Ce caractère fortement militant, associant des conseils techniques à une remontée en généralité politique – du mode de production agricole aux types d'échanges économiques et au partage social des richesses et des ressources – n'est pas fortuite dans la mesure où le rapport entre pratique, science et engagement est à l'origine même de la réflexion agroécologique : dans leurs premiers écrits, Altieri, comme Gliessman et Madison, s'appuyaient déjà sur une dénonciation des impacts de la Révolution verte et mobilisaient l'agro-écologie comme critique socioenvironnementale et comme modèle alternatif de développement. Dans le champ scientifique l'agro-écologie a ainsi été mobilisée, notamment aux États-Unis, comme un concept alternatif permettant aux auteurs s'en réclamant de contester les approches dominantes dans le système agricole mais aussi dans l'univers académique : « *En tant qu'approche scientifique interdisciplinaire, l'agro-écologie a une fonction critique : elle procède d'une remise en question du modèle agronomique dominant basé sur l'utilisation intensive d'intrants externes à l'agroécosystème* » (Tilman et al., 2002). Ce mouvement sera ainsi amené à critiquer dans les années quatre-vingt le rôle des institutions publiques de recherche agronomique dans leur contribution à la Révolution verte (Buttel, 2005). D'après Stassart et al. (2012), le concept d'agro-écologie se constitue donc avant tout comme un référent alternatif, opposé au modèle biotechnologique qui constituerait l'aboutissement du processus d'industrialisation de l'agriculture. En France, Stassart et al. reprennent à leur compte ce lien militant : « *nous faisons nôtre un des acquis de cette controverse politico-scientifique : la remise en cause de l'hypothèse productiviste* ». Une autre équipe en France déplore plutôt, à l'inverse, le caractère militant lié à l'agro-écologie, et croit y voir la source d'une confusion des places et des rôles (Wezel et al., 2009). Wezel et al. mettent alors en avant la séparation plus claire entre militantisme et monde savant qui existerait en Allemagne ; pour autant, que ce soit aux USA, en Amérique Latine ou même en France, l'agro-écologie a d'abord été portée par des mouvements locaux et des

pratiques alternatives de l'agriculture, au prix d'une institutionnalisation très tardive (Bellon, Ollivier, 2001). L'agro-écologie bouscule alors le champ scientifique – par la co-construction et l'hybridation des savoirs paysans profanes et savants que les militants du local mettent en avant ; par un lien complexe entre connaissances vernaculaires et diagnostics d'experts, l'appel à la fin d'un conseil agricole tutélaire et d'une chaîne descendante d'expertise qui plaçait l'agriculteur en position de simple exécutant de « paquets techniques ». Ce mouvement bouscule également par l'appel à une solidarité agricole renouvelée : par la constitution de nouveaux collectifs d'agriculteurs pour expérimenter de nouvelles pratiques, mais aussi par un meilleur dialogue avec firmes et filières de commercialisation – ce qui implique une logique de déssectorisation, de re-diversification (Allaire, 2002) et de re-territorialisation de l'agriculture. Autrement dit, il faudrait repenser l'articulation entre politiques agricoles et politiques économiques (Guillou, 2013) ou entre politiques agricoles, politiques rurales et de développement territorial⁷³.

La question générale de notre article n'en ressort que plus troublante : pourquoi ce mouvement favorable au développement de l'agro-écologie, d'abord issu de la critique environnementaliste et opposé au modèle économique et agricole dominant ; pourquoi ce savoir scientifique émergent et d'abord minoritaire au sein du champ scientifique, a-t-il été repris, du moins formellement, par l'actuel ministère de l'agriculture – en donnant lieu à un déploiement important de moyens symboliques et matériels ? Certes, un certain consensus dans certaines fractions du champ scientifique et du secteur agricole au plan national et international est en cours de construction : agronomes, zootechniciens, écologues mais aussi militants d'agriculture alternatives déplorent ensemble l'essoufflement du « modèle agro-industriel » (Centre d'Etudes et de Prospectives, 2013b) ou « biotechnologique »⁷⁶ qui aurait entraîné, pour reprendre l'expression des économistes, de nombreuses « externalités négatives » pour l'environnement (déclin de la biodiversité, de la qualité de l'eau, production accrue des gaz à effet de serre, dépendance aux énergies fossiles, risques pour la santé des agriculteurs) – sans compter les impasses techniques et productives (résistances aux traitements, chute de la fertilité des sols, course à la mécanisation et à l'endettement qui freine possibilités de transmission des exploitations (Centre d'études et de prospective, 2013a).

Pourtant ce concept d'agro-écologie, à la fois discuté dans le champ scientifique, porté par des figures militantes engagées, voire polémiques dans l'espace public⁷⁹, n'était pas forcément le plus fédérateur : pourquoi le ministre s'y est-il donc rallié, et au prix de quels usages, réappropriations, sur la base de quelles définitions concrètes ? C'est le point de perplexité sur lequel nous proposons de porter le regard - en n'avancé que quelques hypothèses exploratoires sur les usages de l'agro-écologie par le ministère et ses effets attendus sur les politiques agricoles en France.

⁷³ La chargée de mission agronomie du CET auprès du ministère de l'agriculture rappelle ainsi, dans sa note, le lien entre production agricole et acteurs non agricoles du territoire : « société civile, parc naturels, professionnels de l'aménagement du territoire, du tourisme, de l'environnement... ». (Centre d'études et de prospective, 2013a).

⁷⁶ Le terme est employé par Goodman D., Sorj B. et Wilkinson J (1987) ; il est repris par Pierre Stassart in Van Dam D. et al., *précit.*, p. 26..

⁷⁹ Sur les critiques à l'égard de Rhabi par exemple, voir : Kindo Y. « Contre Pierre Rabhi », *Médiapart*, 12 juillet 2014.

II. Réappropriations et usages stratégiques : de l'utilité politique de l'agro-écologie

L'importation en politique d'une préoccupation agro-écologique pourrait obéir, à cause justement de sa complexité, de sa polysémie et de ses possibilités d'essor technique et scientifique, à plusieurs formes d'intérêts politiques que nous allons envisager maintenant : une façon de rassembler et remobiliser les agriculteurs ; une relecture réhabilitatrice de la productivité ; une mise en cohérence des politiques agricoles et, en définitive, une forme de légitimation politique.

1) Une rhétorique politique pacificatrice ?

Pourquoi avoir choisi de lancer une grande offensive politique sur l'agro-écologie ? La définition officielle retenue dans la loi promulguée le 13 octobre 2014 en est la suivante : « *Les politiques publiques visent à promouvoir et à pérenniser les systèmes de production agro-écologiques, dont le mode de production biologique, qui combinent performance économique, sociale, notamment à travers un haut niveau de protection sociale, environnementale et sanitaire.* » De prime abord, il semble que l'ambition agro-écologique française ne soit pas dénuée d'effets de langage : on peut y voir une tentative de pacification et de remobilisation d'un secteur agricole présenté par la presse comme « *traditionnellement méfiant à l'égard de la gauche et plus particulièrement des écologistes* » dans un contexte qui s'avère délicat en effet : crise des prix agricoles, réforme de la Politique agricole commune, débats concernant les « *aides aux petites exploitations* » ou encore les « *pollutions agricoles* »⁸⁰. En 2012, on évoque aussi la fermeture de certaines exploitations de porcs tandis que prévaudrait une « *morosité déclinante de l'agriculture* »⁸¹... Plus profondément se succèdent, depuis les années 1980, des crises sanitaires qui, couplées aux surproductions, pourraient avoir ébranlé les certitudes, montrant les limites du modèle agro-industriel face à la récurrence des questions de protection de l'environnement ainsi que d'autonomie et de sécurité alimentaires. Depuis trente ans, la responsabilité de l'agriculture intensive a ainsi été régulièrement interrogée face aux menaces pesant sur le climat et sur la pérennité des ressources naturelles, face à l'apparition de seuils d'irréversibilité affectant, entre autres, la biodiversité. La gestion, publique ou privée, individuelle ou collective, de ces ressources naturelles a ainsi été remise en débat, du moins au sein des champs scientifique et médiatique (Girard, 2014).

Face à ces contestations itératives d'un modèle dominant de développement agricole qui serait cognitivement « verrouillé » (Hubert, 2010) et astreint à la « dépendance au sentier » (Vanloqueren et Baret, 2009), face à « l'écologisation » croissante de la pensée agronomique au sein des arènes scientifiques (Girard, 2014), l'importation en politique de la référence à l'« agro-écologie » semble apporter des réponses renouvelées. D'après un entretien au ministère, l'agriculture biologique pouvait en effet paraître trop clivante et restrictive, les « bio » ne pouvant « *pas être bons sur tous les critères de performance* », seulement capables d'occuper un « *marché trop restreint* » en termes de débouchés et de quantités produites⁸² ... Quant à l'agriculture « durable », la notion paraît usée, déjà galvaudée par des interprétations trop souvent littérales (pérenniser d'abord l'agriculture et non les ressources), vague et peu attractive malgré un sens plutôt voisin : « *C'est une*

⁸⁰ *Huffington Post*, « Stéphane le Foll, ministre de l'Agriculture : biographie et mandats politiques », 16/05/2012.

⁸¹ Entretien au ministère de l'agriculture, sous-direction des affaires européennes, 13 avril 2015.

⁸² *idem*.

notion trop générale, on voit pas bien ce que cela signifie concrètement ; la durabilité ne montre pas bien la modernité, l'ambition, l'innovation, le dynamisme. »⁸³ Ce phénomène de délégitimation des anciennes notions semble trouver une confirmation dans la publication récente de travaux « scientométriques » mesurant l'occurrence, dans les publications internationales consacrées aux « qualifications de l'agriculture », d'un certain nombre d'expressions et de concepts. Ce travail d'investigation quantitative qui pourrait intéresser les experts du ministère souligne en effet l'« *épuisement* » progressif, depuis 20 ans, du « *cadre commun de la durabilité* ». Sociologues, agronomes ou écologues se réfèreraient ainsi de moins en moins à « *l'agriculture durable* », notion jugée polysémique, soutenue de façon trop volatile par les pouvoirs publics et qui pâtirait d'un manque de recherche fondamentale et d'innovations (Ollivier et Bellon, 2013).

Par contraste, la connotation scientifique de l'agro-écologie paraît ménager la possibilité d'un réformisme dépolitisé de l'agriculture qui se traduit, de façon révélatrice dans le discours politique, par la référence omniprésente aux « *performances* » innovatrices supposées faciliter une progressive acceptabilité sociale : « *Il y a un an, les chambres d'agriculture ne voulaient entendre parler que de triple performance, et aujourd'hui, elles parlent d'agro-écologie ! (...) Notre première étape, c'était d'éviter la cristallisation des jeux d'acteurs, de discuter de manière tranquille* »⁸⁴. Au sein des collectifs d'agriculteurs récemment créés, qu'il s'agisse de GIEE⁸⁵ ou de simples associations, se côtoient en effet producteurs « bio » et « conventionnels » : « *je travaille avec des conventionnels ; j'ai une exploitation en céréales diversifiées qui est bio mais je connais les produits, les doses.* »⁸⁶ En l'occurrence, au sein de cette association dédiée à l'agro-écologie, le dialogue ouvert entre formes d'agricultures semble facilité par plusieurs éléments convergents : le statut d'expert de ses membres qui sont tous ingénieurs ou docteurs, ce qui leur confère une crédibilité si ce n'est une certaine légitimité locale renforcée par leur propre statut d'exploitants agricoles : « *on cherche toujours des aspects sociaux au-delà des projets techniques ; on cherche à comprendre le raisonnement de l'agriculteur (...) il faut une approche compréhensive pour analyser les freins au changement* »⁸⁷.

Cette volonté de ne pas stigmatiser les agriculteurs à partir de leurs pratiques se retrouve aussi dans la prétention à ne pas cliver agriculture et environnement, et donc à éviter de choisir, au sein du ministère, un portage de la réforme qui serait interprété comme un signal trop direct en faveur de l'environnement ou de l'économie. Le choix de nommer *intuitu personae* un chef de projet « agro-écologie et développement de l'agriculture » au sein de l'inattendue Direction des affaires européennes procède d'un tel calcul – comme le reconnaît fort bien l'intéressé : « *il fallait trouver une mission pas trop connotée, ni sur l'environnement, ni sur les filières* ». Le 23 février 2015, le Premier Ministre en visite au salon de l'agriculture a ainsi pu signer les premiers GIEE en affirmant « *qu'il ne faut pas opposer environnement et agriculture* » ou encore qu'« *il ne faut pas opposer écologie et agriculteurs, au contraire. Les agriculteurs, les exploitants agricoles, les éleveurs sont souvent les premiers écologistes de notre pays* »⁸⁸. Par ce discours le Premier Ministre s'inscrit alors dans la ligne du Président de la République,

⁸³ Entretien au ministère, sous-direction des affaires européennes, 13 avril 2015..

⁸⁴ *idem.*

⁸⁵ Groupement (de producteurs) d'intérêt économique et environnemental.

⁸⁶ Entretien auprès du Collectif pour le développement de l'AE dans l'Ain, 3 avril 2015.

⁸⁷ *Idem.*

⁸⁸ Informations disponibles sur le site www.gouvernement.fr

déclarant lors du 22ème sommet de l'élevage à Cournon d'Auvergne, le 2 octobre 2013 : « *Cessons d'opposer [...] Nous avons besoin de toutes les agricultures* ».

Si la volonté de réconcilier les agriculteurs et la société est ancienne, l'agro-écologie apparaît peut-être comme une opportunité nouvelle à ne pas manquer. Le chercheur Michel Griffon en est convaincu : l'agro-écologie devrait même permettre « *d'en finir avec la pénible querelle qui oppose écologistes et agriculteurs* » (Griffon, 2014). Vaste programme – qui cadre bien avec l'ambition affichée du ministre lui-même. Pour S. Le Foll, « *nous devons passer d'une logique double de contestation d'un modèle ou de conservation d'un modèle à une logique de construction d'un modèle nouveau* ». Il développe : « *Reste-t-on uniquement dans le constat du passé et dans la contestation, ou cherche-t-on au contraire à ouvrir une capacité à concilier les grands enjeux [...] ? Il ne s'agit plus de contester ce qu'il s'est passé ou de conserver ce qu'il s'est passé, mais de construire des modèles nouveaux.* ». L'agro-écologie permettrait-elle donc de faire table rase des vieilles querelles ? C'est en tout cas l'intention affichée du ministre : « *L'erreur serait d'opposer les productions les unes aux autres* »⁹¹. En parlant de performance économique et environnementale, le ministre tente de fédérer ; « *quand on dit 'produire plus, produire mieux', globalement tout le monde peut partager ça* » indique-t-on au ministère⁹².

Pourtant le nouveau langage du ministère ne suffit pas à lever la méfiance des principaux intéressés. La FNSEA y était d'ailleurs plutôt rétive a priori⁹³ : « *Le sujet du moment n'est pas l'agro-écologie* » d'après son président, Xavier Beullin⁹⁴. Pour le ministère, l'usage du terme « agro-écologie » aurait finalement rencontré auprès de la FNSEA l'inverse, dans un premier temps, de la réaction apaisée souhaitée : « *Quand on parle de double performance, là ça fait plus sens, il y a moins de friction pour la FNSEA. Produire plus et mieux, avec moins, c'est bien pour eux. Mais c'est vrai que le terme 'écologie' pose souci. Après, quand on développe, ça va mieux...* »⁹⁵. Symétriquement, les associations paysannes apprécient la référence à l'écologie mais déplorent, à l'inverse, l'idée de « *double performance* » et d'intensification écologique : « *L'intensification durable n'est pas la solution* »⁹⁶. L'association Terre et Humanisme se montre prudente : « *C'est très bien si le ministère parle d'agro-écologie, c'est très bien... Mais je ne suis pas sûr que ça recouvre la même chose que nous* »⁹⁷. Des militants écologistes, enfin, s'emportent en voyant le ministre tenter de réconcilier et considérer qu' « *il ne s'agit plus de contester ce qu'il s'est passé* ». Pour Fabrice Nicolino, « *le Foll ne dit évidemment pas un mot sur le système à l'origine du gigantesque merdier. Rien sur l'agro-industrie, ses pesticides, ses coopératives, ses chambres d'agriculture inféodées, ses céréaliers gorgés de subventions. Rien bien sûr à propos des centaines de milliers de kilomètres de haies arrachées, ou du*

⁹¹ Président Hollande, Intervention lors du 22ème sommet de l'élevage à Cournon d'Auvergne, 2 octobre 2013 :

⁹² Entretien à la Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, 22 avril 2015.

⁹³ Le Figaro « Agriculture : la FNSEA prend une nouvelle fois pour cible Stéphane Le Foll », 25/03/2014.

⁹⁴ La France agricole, « Xavier Beullin : 'Le sujet du moment n'est pas l'agro-écologie' », 28 mars 2013, disponible en ligne sur : <lafranceagricole.fr>.

⁹⁵ Entretien à la Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, 22 avril 2015.

⁹⁶ Les amis de la Terre, « Le loup dans la bergerie. Analyse de l'intensification durable de l'agriculture », octobre 2012.

⁹⁷ Source : Entretien avec un administrateur de l'association Terre et Humanisme, 27 avril 2015.

remembrement au sabre d'abordage. Le ministre veut faire croire que, par la magie du verbe, les profiteurs d'hier seront les vertueux de demain »⁹⁸.

Si S. Le Foll tente une synthèse d'intérêts, le problème soulevé par les syndicats et les associations est évidemment celui de la conciliation (im)possible entre des injonctions contradictoires. Car plusieurs difficultés techniques et politiques non résolues impliqueraient un choix tranché – et pas forcément la dynamique gagnant/gagnant mise en avant par le ministère :

- les intérêts écologiques et agronomiques ne sont pas toujours compatibles : les coûts immédiats de la transition – en temps, travail, acculturation à la complexité des tâches – sont souvent relevés (Centre d'études et de prospective, 2013a).

- la généralisation et la transférabilité demeurent difficiles : les expériences locales sont toujours reliées à la spécificité d'un contexte économique et agronomique et il manque encore un certain nombre de références techniques en cours d'élaboration et de test ;

- les rapports de force restent déséquilibrés (voir dernière partie de cet article)

- l'addition de bonnes pratiques ne suffit pas toujours à générer une appréhension systémique des réalités et potentialités du contexte local (Centre d'études et de prospective, 2013a) ;

- enfin, le débat économique sur la rentabilité des types de production et les moyens de les rendre plus « soutenables » reste un point dur des discussions.

2) La transition comme relance de la compétitivité

En sciences économiques, deux approches de la soutenabilité s'opposent théoriquement. L'approche de soutenabilité dite « faible » considère que la production nécessite un stock de différents capitaux éventuellement substituables (Hartwick, 1977) : capital technique, capital naturel renouvelable, capital naturel non-renouvelable, capital humain. Un même niveau de production peut être atteint par la substitution de deux facteurs : une diminution du capital naturel peut-être compensée par une augmentation d'un des autres facteurs. Cette approche a pour objet de maintenir et accroître la capacité de production, le but étant de conserver dans le temps, comme l'écrit Solow, « *une capacité généralisée à produire du bien-être économique* » (Solow, 1993). L'approche de soutenabilité dite « forte » (Daly, 1990) considère à l'inverse que les capitaux ne sont pas substituables, que les améliorations techniques ne compenseront pas l'épuisement des ressources fossiles et que la seule méthode à suivre est la limitation de l'usage des ressources naturelles et le ralentissement de la course productive. Ce débat pose deux questions : celui du niveau de production souhaitable et celui des possibles compensations techniques des méfaits environnementaux de la croissance.

Nous traiterons la question technique dans une partie ultérieure de l'article ; en ce qui concerne le débat sur la croissance ou la sobriété productive, le ministère est clair en ceci qu'il ne promet pas du tout une décrue de la production agricole. Pour le ministre, il faut bien mettre l'« *accent sur la production et la compétitivité* ». Pour l'un des agents du ministère, « *nous ce qu'on recherche vraiment c'est l'amélioration de la performance des exploitations. On n'est pas dans une décroissance. On est dans une approche pragmatique. Les besoins alimentaires vont augmenter. Donc il faut bien produire plus.* »¹⁰⁵. *Idem* pour un autre enquêté au ministère : « *au plan national, on ne confond*

⁹⁸ F. Nicolino, « Le Foll invente « l'agriculture écologiquement intensive », *Charlie Hebdo*, 21 août 2013.

¹⁰⁵ Entretien à la Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, 22 avril 2015.

pas agro-écologie et décroissance »¹⁰⁶. Ce positionnement recueille l'assentiment du syndicat majoritaire dont l'un des représentants ne manque pas de rappeler : « *« Les agriculteurs, qu'est-ce qu'ils veulent ? Ils veulent vivre du fruit de leur travail. Il faut rester raisonnable et pragmatique* »¹⁰⁷.

Des militants, pourtant décroissants, concèdent le fait qu'être agriculteur c'est avant tout chercher à produire : « *évidemment, quand on fait de l'agriculture on met le processus naturel à notre service* »¹⁰⁸. Mais au-delà de ce point d'accord, le débat se durcit et se cristallise dès qu'il est question du *niveau* de production souhaitable et de sa *diminution* potentielle. Le point de clivage concerne la « vocation exportatrice de la France »¹⁰⁹ : là où des militants altermondialistes promeuvent la sobriété heureuse¹¹⁰, la défense exclusive des filières courtes et par-là la limitation du commerce mondial et du niveau des exportations françaises¹¹¹, la FNSEA à l'inverse dénonce le recul de la France dans le classement des pays exportateurs et soutient les apports de l'agriculture française à l'alimentation mondiale¹¹². Dans ce débat, le ministre maintient le cap productiviste et exportateur, faisant de l'inscription dans le commerce international une préoccupation centrale : « *« Notre agriculture a vu sa présence reculer sur les marchés européens, voire internationaux, et ce en même temps que l'ensemble de notre industrie. Nous devons faire ce constat et nous persuader que l'enjeu du redressement pour notre pays passe autant par l'industrie que par l'agriculture, laquelle doit avoir les mêmes objectifs et bénéficier des mêmes mesures que celles qui valent pour le reste de l'économie* »¹¹³. Le ministre lie alors les enjeux de croissance économiques et démographiques à ceux de la vocation exportatrice de la France : « *il reste cette grande question démographique, et même s'il y a des évolutions de modèles alimentaires, elle est quand même posée* »¹¹⁴.

Le conseil que le ministre – qui a une formation d'économiste – envoie aux agriculteurs est donc de comparer les coûts de la production conventionnelle (externalités) et tous les bénéfices des productions agroécologiques (meilleur rendement par une approche globale) pour estimer les gains qu'apporterait le passage à l'agro-écologie. « *L'idée est simple, et chacun doit pouvoir faire l'effort de la comprendre : si l'on baisse les consommations intermédiaires grâce auxquelles s'est construite l'agriculture depuis l'après-guerre, c'est-à-dire si l'on consomme moins d'énergies fossiles, moins de phytosanitaires, moins d'antibiotiques, le résultat est bon non seulement pour l'environnement, mais également pour l'équilibre économique des exploitations* »¹¹⁵. Ce sont précisément deux concepts économiques, la productivité et la compétitivité, qui permettent au ministre de présenter les enjeux environnementaux et économiques de manière solidaire : si pour une entreprise quelle qu'elle soit, l'enjeu est de produire davantage en diminuant les coûts, cela s'appelle de la productivité (et, à

¹⁰⁶ Entretien à la Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, 13 avril 2015.

¹⁰⁷ Entretien avec le président d'une section départementale UDSEA/FNSEA, 5 mai 2015.

¹⁰⁸ Entretien avec un formateur militant au sein de l'association Terre et Humanisme, 13 avril 2015.

¹⁰⁹ Vandewalle F., « Blé : la France devrait maintenir sa vocation exportatrice », *La France Agricole*, n°3428, 23 mars 2012.

¹¹⁰ Rabhi, P., « *Vers la sobriété heureuse* », Actes Sud, 2010.

¹¹¹ « Tout miser sur l'export accélérera la disparition des paysans » (Confédération paysanne), *La France agricole*, 18 avril 2014 ; « La Confédération paysanne pointe les risques de l'export de produits agricoles », *Terre Dauphinoise*, 16/04/2014.

¹¹² Plassart, P., « Xavier Beulin, président de la FNSEA : 'L'agriculture française est en train de décrocher et c'est aberrant' », *Le Nouvel Economiste*, 20/02/2015.

¹¹³ S. Le Foll, Déclaration au Sénat sur les enjeux du projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, Sénat, 9 avril 2014.

¹¹⁴ *Idem.*

¹¹⁵ *idem.*

l'international, cela implique des gains de compétitivité). Dans l'agriculture, si les ressources naturelles sont intégrées par les agriculteurs comme des coûts, alors il est dans leur intérêt de diminuer l'usage de ces ressources coûteuses pour améliorer l'efficacité de leur exploitation : « on essaye de dire aux agriculteurs que quand on pollue, on gaspille des facteurs de production ! Ça fait des coûts supplémentaires pour l'agriculteur ».¹¹⁶ La présentation de l'agro-écologie se fait alors dépolitisée, intégrative, non idéologique, au service de la seule performance. Pour ce faire elle déploie le vocabulaire économique de la course à la productivité dans le champ de l'agriculture : c'est un « principe qui n'est pas forcément celui de demander combien il a produit, mais comment il a fait pour produire cela avec si peu. Voilà l'enjeu. En faisant cela, nous entrons dans un autre processus qui est celui de la marge nette, la marge brute. Ce n'est plus seulement celui de la quantité produite, mais aussi celui de ce à quoi j'ai dû recourir pour produire ». Voici la conclusion à laquelle arrive Le Foll, qui entend à la fois « concilier cet engagement sur la performance économique et la performance écologique »¹¹⁷ grâce à l'argument fédérateur de la diminution des coûts (coûts pour le producteur et méfaits sur l'environnement étant symétriques). « Le concept de l'agro-écologie est compatible avec une agriculture plus compétitive » avance alors le ministre¹¹⁸.

Le passage par le détour de la compétitivité est autant une fin (productive) qu'un moyen de convaincre et de mobiliser les agriculteurs : « c'est justement tout l'enjeu de ce texte : comment créer une dynamique vertueuse pour que l'environnement soit compris comme un élément de la réussite économique ». Et c'est là où le concept de compétitivité permet un tour force : parler à des intérêts économiques en intégrant l'environnement comme un coût à prendre en compte dans un calcul économique. S'il fonctionne, le tour de passe-passe est joué, l'agriculteur et l'environnementaliste sont réconciliés. Mais l'argument est-il satisfaisant pour les acteurs ? Certes, les militants décroissants eux-mêmes reprennent à leur compte l'enjeu de productivité : les « rendements de la permaculture sont beaucoup plus élevés ! » avance-t-on à Terre et Humanisme¹¹⁹. La notion de « compétitivité » est pourtant trop connotée pour certains militants : il y a une « idée de compétition derrière. Nous on préfère parler de coopération »¹²⁰. Mais « par contre l'idée d'augmenter la production en produisant plus avec moins, oui. Il faut augmenter la production, augmenter la productivité ». Le rapport Schutter est alors invoqué, car il « montre que l'agro-écologie peut avoir de forts rendements. Elle devrait permettre de nourrir 9 milliards d'humains. L'agro-écologie n'est pas incompatible avec l'intensification. On cherche à avoir de forts rendements [...] Plus le rendement est fort et moins on a besoin de surfaces ».

Finalement, après avoir été taxés d'utopiques parce qu'incapables de nourrir la planète¹²¹, les militants de l'agro-écologie se repositionnent sur cet argument économique en mettant en avant la plus-value de leurs pratiques. Dès lors, l'agro-écologie ministérielle réintègre les apports techniques des militants alternatifs, et fait des connaissances et des

¹¹⁶ Extrait du discours de S. Le Foll lors d'une conférence de presse organisée pour la remise du rapport de M. Guillou, 11 juin 2013 (*retranscription personnelle*).

¹¹⁷ Stéphane Le Foll, conclusion de la conférence nationale "Agricultures : Produisons autrement", 18 décembre 2012.

¹¹⁸ Le Figaro, « Stéphane Le Foll: 'Le concept de l'agro-écologie est compatible avec une agriculture plus compétitive' », 17/02/2015.

¹¹⁹ Entretien avec un formateur militant au sein de l'association Terre et Humanisme, 13 avril 2015..

¹²⁰ *Idem*.

¹²¹ Pour une mise en perspective et une présentation de la controverse dans la revue *Nature*, voir par exemple Seufert et al. (2012) et Gilbert (2012).

pratiques innovantes des moyens de continuer à produire davantage. L'agro-écologie réconcilierait les pratiques alternatives qui permettent de produire mieux, les attentes ministérielles et les intérêts économiques. Si l'agroforesterie, par exemple, permet réellement de produire plus, pourquoi ne pas la développer : il s'agit alors d'« *utiliser l'arbre pour améliorer la production* »¹²³, de mobiliser des techniques testées de manière non conventionnelle à l'origine, certes, dans l'objectif de produire plus aujourd'hui. Dès lors, la définition légale de l'agro-écologie intègre ces pratiques comme de possibles gisements de compétitivité pour les productions françaises. L'agro-écologie réconcilierait compétitivité, rendement, diminution des coûts, préservation des ressources naturelles... La transition est ainsi saisie politiquement comme une opportunité renouvelée de compétitivité.

Le détour par l'argument de la compétitivité a aussi une autre utilité : il permet d'insérer la production agricole dans une cohérence politique plus globale et d'intégrer la réforme en cours dans la stratégie du gouvernement pour la relance productive et le gain de parts de marché à l'international. Pour Le Foll en effet, « *l'agriculture participe et participera pleinement au redressement productif de notre pays, qu'il s'agisse de l'agriculture en tant que secteur de production, de l'agroalimentaire, dans toute la diversité de cette industrie, mais également de l'ensemble des économies qui se développent aux niveaux local et régional* ». Pour le « *relèvement productif de notre pays* » : l'agriculture est mise au service d'une stratégie gouvernementale. « *J'insiste donc, l'agriculture s'inscrit pleinement dans la logique du redressement productif ; elle est partie prenante de ce redressement nécessaire de la production en France* ».

Dans les faits, cette tentative de réconciliation des approches privilégiant la protection des ressources naturelles, et des objectifs économiques de hausse de la production convainc-elle ? L'appel « *L'agro-écologie ne peut être que paysanne !* » signé par plusieurs associations, permet d'en douter¹²⁵ : « *Nous affirmons que l'agro-écologie ne peut être que paysanne : elle n'est ni compatible avec les « services écosystémiques » ou la notion de « Capital Naturel », ni avec la présence de l'industrie agroalimentaire et chimique [...]. Ces visions économiques de la nature ne servent pas les pratiques agroécologiques* » s'indignent les associations signataires¹²⁶.

De même, pour l'agronome Marc Dufumier, universitaire influent et engagé, présenté souvent comme « expert en agro-écologie »¹²⁷, la volonté ministérielle de préserver, dans les ambitions affichées de réforme, une place pour « *l'agriculture de masse* », pourrait induire une forme de fracture sociale : d'un côté, une agriculture agro-écologique « *intéressante, à promouvoir* » et de l'autre, « *une production au moindre coût, pour répondre aux besoins de consommation des gens les plus modestes* »¹²⁸.

¹²³ Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, « 10 clés pour comprendre l'agro-écologie », 2014, p.22.

¹²⁵ Liste des associations signataires disponible sur : <http://www.confederationpaysanne.fr/actu.php?id=2908>.

¹²⁶ Source : <http://www.confederationpaysanne.fr/actu.php?id=2908>.

¹²⁷ C'est le titre d'une interview qui lui est consacrée sur le site www.universcience.tv. M. Dufumier est Professeur émérite d'agriculture comparée et développement agricole à AgroParisTech, il est membre du conseil stratégique de l'agriculture et de l'agro-industrie durables du Ministère de l'agriculture, membre du Comité de veille écologique de la Fondation Nicolas Hulot et président de la Plate-Forme pour le Commerce Équitable. Il est aussi membre du comité de soutien de Bio Consom'acteurs et expert auprès de la FAO et de la Banque mondiale.

¹²⁸ *L'âge de faire*, Entretien sur l'agro-écologie avec Marc Dufumier, n° 74, avril 2013.

Malgré la tentative de réconcilier les intérêts des agriculteurs et les attentes environnementales, il reste donc une forte opposition entre acteurs autour des enjeux productivistes liés à l'agro-écologie. Et dans les faits, les enjeux sociaux et environnementaux restent moins présents que dans les recommandations officielles : là où le rapport Guillou cible douze critères de performance économique des productions agroécologiques, seuls deux critères s'intéressent à la performance sociale des productions (Guillou, 2013, p.11).

3) Efficacité de l'agro-écologie comme approche systémique et planiste : gage de cohérence interne et externe

Un usage plus original de l'agro-écologie concerne le jeu sur les échelles. Dans la discussion scientifique, on l'a vu, l'agro-écologie implique un décloisonnement des savoirs disciplinaires – agronomie, zootechnie, écologie (Marshall, 2011). Elle implique également d'ouvrir l'échelle d'analyse et de remonter de la parcelle jusqu'à des enjeux liés à l'écosystème (Bonneviale et al., 1989). Surtout, l'application des principes de l'écologie à l'agronomie amène à concevoir en système toutes les interventions – et de penser alors les interactions entre système de production, environnement immédiat, contexte économique et social, enjeux indirects, etc. (Thomas et Kevan, 1993). Or la spécificité du projet du ministère est précisément de se présenter comme une intervention organisée, planiste, prenant en compte tous ces enjeux : « *Nous souhaitons engager cette dynamique de manière systémique sur l'ensemble du territoire et l'ensemble des exploitations, l'ensemble des systèmes techniques (...). (On cherche) une dynamique la plus horizontale possible, la plus systémique* »¹³².

Une telle présentation laisse imaginer un système cohérent où toutes les interventions politiques, liées de près ou de loin à la diminution des effets environnementaux des productions agricoles, seraient pensées ensemble, dans un même mouvement. L'enjeu pour le ministre serait alors, plutôt que de prendre des dispositions nouvelles, de construire une cohérence entre des initiatives disparates, de les articuler et de les repenser ensemble : « *Sur cette question de l'écologie, des principes et la méthode, j'ai constaté comme vous depuis longtemps que nous avons réussi le tour de force de régler le problème de l'écologie en segmentant les solutions et les normes. [...] Nous devons aborder les questions de l'écologie et de l'agriculture, non pas en les segmentant ou en les séparant, mais en les inscrivant dans des logiques de système. Voilà la nouveauté et ce projet sur l'agro-écologie* »¹³³. Toute la difficulté pour le ministre est alors de symboliser une rupture tout en reprenant à son compte des mesures anciennes (plan Écophyto proposé par le Grenelle en 2007 ; plan Semences et agriculture durable, initié par le ministère dès Mai 2011...) pour réussir à les réintégrer dans un système *a posteriori*.

Alors que la planification implique une « *projection* » dans l'avenir, un « *projet élaboré, comportant une suite ordonnée d'opérations, en vue de réaliser une action ou une série d'actions* » et qu' « *avoir son plan* » nécessite de « *faire des projets* », d' « *avoir une idée précise de ce que l'on veut faire* », d'avoir un « *Plan d'ensemble, de conduite, d'avenir* »¹³⁴, il s'agit dans le plan ministériel pour l'agro-écologie de reconstruire une intention *a posteriori* ; d'élaborer après coup le projet qui donnera cohérence et

¹³² Extrait de la conférence de presse de S. Le Foll sur l'agro-écologie, 17 juin 2014, (*retranscription personnelle*).

¹³³ Stéphane Le Foll, conclusion de la conférence nationale "Agricultures : Produisons autrement", 18 décembre 2012.

¹³⁴ Trésor de la Langue Française ; article « plan ».

justification aux actions passées et en devenir. Toute la difficulté étant de juxtaposer des objectifs et des modes d'action non superposés *a priori* – et de réconcilier des objectifs à la fois généraux et particuliers : « *Le projet agro-écologique s'appuie également sur 7 plans et programmes spécifiques, qui participent pleinement au projet tout en ayant leurs propres cohérence et finalités* »¹³⁵... Le projet agroécologique tente ainsi la mise en parallèle de programmes différents, l'actualisation de projets et d'objectifs anciens dans un « système » pensé de manière cohérente à un temps *t*.

Certains acteurs agricoles sont dubitatifs quant au caractère global de l'approche – et déplorent une juxtaposition qui ne suffirait pas à faire système : « *Si quelques éléments intéressants se rapportent à des enjeux forts en agriculture (autonomie des fermes, biodiversité...) nous regrettons de ne pas retrouver dans ce diagnostic une approche systémique. Bien sûr, les différents aspects de l'agro-écologie sont présents, encore que bien faiblement pour l'aspect social, mais ils sont simplement juxtaposés et ne permettent aucunement la réflexion sur l'aspect fondamental de l'agro-écologie qu'est l'approche systémique à l'échelle de la ferme et du territoire. Il n'y a ainsi pas de prise en compte de l'environnement naturel et social de la ferme* »¹³⁶.

La critique de la Confédération paysanne dénonce le manque de vision réellement systémique du ministère ; mais en sont-ils les cibles ? On peut faire l'hypothèse, en effet, que cette approche systémique vise autant à donner une cohérence au plan dans les présentations au public et auprès des acteurs agricoles, qu'à tenter de rapprocher, de manière interne au sein du MAAF, des traditions, des directions et des bureaux qui n'auraient pas suffisamment travaillé ensemble jusqu'alors. On connaît de longue date en effet les obstacles au travail transversal au sein du Ministère chargé de l'agriculture (Muller, 2000). Un rapport interne, daté de 2012, écrivait ainsi que « *la collaboration entre services est souvent citée mais reste difficile à mettre en œuvre ; elle est à développer [...] entre les directions d'administration centrale du ministère en charge de l'agriculture qui ne sont pas toujours en synergie* » (Marchal, 2011, p.51) . Au sein de la Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires (PAAT), le choix du ministre a alors été de confier la mission de chargé de projet sur le plan agroécologique non pas au service du Développement Durable¹³⁹, mais à un membre extérieur, issu de la Sous-direction des affaires européennes au Service des relations internationales. Il s'agissait, d'après des entretiens au ministère, d'essayer de faire travailler en complémentarité les différents services du MAAF sur un projet fédérateur, systémique ; de « *se mettre en ordre de bataille pour essayer de traiter ce sujet-là* »¹⁴⁰. Et dans cet objectif, de ne pas confier le projet à un membre du service « développement durable », connoté, déjà assigné à une place et un rôle, attaché à la routine des projets existants, peu capable de mener une coopération interservices sur un projet ministériel qui se voulait transversal autant dans la présentation que dans la manière de bousculer les pratiques au sein de l'administration centrale¹⁴¹.

¹³⁵ *ibid.*, p. 17

¹³⁶ Source : Confédération Paysanne, « Précisions sur les réserves émises sur le diagnostic agro-écologique du ministère »..

¹³⁹ Service de la stratégie agroalimentaire et du développement durable.

¹⁴⁰ Entretien à la Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, 22 avril 2015.

¹⁴¹ *idem.* ; et entretien à la Sous-direction de la biomasse et de l'environnement, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, 21 avril 2015.

Cette épreuve de la gestion holistique de l'agriculture rappelle les expériences déjà tentées dans d'autres domaines d'action publique : politique de la ville, de « développement territorial » – nouvelle mouture du « développement local » (Bosc, 2015) ou, de façon plus précoce, les politiques de développement durable qui ont connu bon nombre de déclinaisons terminologiques : protection de la nature, défense de la qualité et du cadre de vie, préservation de l'environnement ou d'une « écologie urbaine »... La comparaison des répertoires d'action et des schèmes cognitifs de gestion et de revalorisation des espaces urbains et ruraux ne peut être traitée ici. Toutefois, on peut souligner la résurgence de tendances similaires : dans les années 1990, la mise en œuvre, de politiques locales et volontaristes « d'environnement urbain » ou « d'écologie urbaine » au sein de grandes agglomérations françaises comme Lyon et Montpellier reposait sur une vision organiciste de l'espace urbain appréhendé comme un tout cohérent et maîtrisable dont les flux, paramètres, évolutions pouvaient être modélisés, contrôlés, anticipés. Cette importation de la nature en ville permettait, au-delà du seul fantasme de maîtrise politique, le recours à des stratégies de différenciation et de légitimation politiques pour des édiles en quête de nouveaux soutiens sociaux et électifs. Vingt ans plus tard, on retrouve à une autre échelle cette relecture des utopies urbaines avec la fabrique « d'écoquartiers » (Bosc, 2012), première étape supposée avant la constitution de « villes durables », Arlésienne dont la définition est déjà promue au plan international depuis la signature de la charte d'Aalborg le 27 mai 1994.

Dans tous les cas, ces politiques systémiques de gestion de l'espace urbain donnent lieu à un travail politique de réappropriation identitaire de l'espace et de la mémoire collective qui vise à renouveler le sentiment d'appartenance à une entité à la fois territoriale et élective. Dans tous les cas, décideurs et gestionnaires se trouvent ensuite confrontés à un certain nombre d'aporées dans la conduite des projets à cause, au plan théorique, de l'interdépendance des variables à prendre en compte ; à cause aussi, de façon empirique, de la prégnance des cloisonnements sectoriels et institutionnels - sans omettre la délicate imbrication des périmètres d'action.

La ré-importation à présent de la nature au sein d'un espace agricole pensé comme un « agroécosystème » cohérent, si elle permet de revaloriser l'espace rural et au premier chef les agriculteurs placés en position de producteurs mais aussi de jardiniers des paysages et de garants de la biodiversité, semble procéder, là aussi, d'un discours renouvelé d'efficacité et de légitimation des acteurs concernés – qui pourrait néanmoins se trouver confronté, une fois encore, aux mêmes difficultés. Car si l'impératif de mobilisation générale de tous les services sur les différents plans est bien passé dans les services, il semble que le faible travail préalable de définition du concept « agro-écologie » (le plan a été annoncé par S. Le Foll lors de la conférence de décembre 2012, soit quelques mois seulement après son arrivée à la tête du ministère) amène, plus qu'à une mise en cohérence, à une réappropriation et une redéfinition *ex post*, par chaque agent, de ce qu'il entend en faire.

En témoigne la réponse d'un chef de service au Ministère, pourtant chargé depuis 2012 de suivre les travaux sur le projet ministériel : « *la définition de l'agro-écologie ? On avait pensé à travailler sur une définition... Mais on s'est dit que ce n'était pas vraiment le sujet. Nous, la question, c'était d'être très programmatique. Nous, ce qu'on recherche vraiment c'est l'amélioration de la performance des exploitations. Effectivement, moi la définition, j'avoue que je n'ai pas du tout regardé...* »¹⁴³. Le caractère indéfini des objectifs et des termes censés fédérer une organisation laisse à

¹⁴³ Entretien à la Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, 22 avril 2015.

chaque bureau et chaque agent la possibilité de définir et de s'inscrire dans une dynamique suffisamment large pour être intégratrice. Le projet agroécologique fait système parce qu'il intègre généreusement les programmes existants et les nouvelles demandes du ministre, des objectifs anciens et la redéfinition économique des objectifs de production, sans compter une nouvelle terminologie qui valorise la synthèse la plus ouverte possible.

4) Les vertus incomparables d'un flou intégrateur et dépolitisant : une quête de légitimation politique ?

Ces flottements autour de la signification de l'agro-écologie pensée comme un système permettent, comme on vient de le voir, de repenser la cohérence des politiques agricoles en termes d'échelles d'action, d'enclassement des priorités publiques ou encore de réorganisation plus transversale du ministère. Mais l'entretien de ce flou autour d'un changement qui se veut socialement intégrateur, dépolitisant, non clivant, ouvert à tous les agriculteurs, pourrait aussi produire des effets attendus de légitimation politique comme semble le suggérer la forte personnalisation de la réforme.

Si l'on se réfère aux éléments biographiques officiels ou disponibles sur internet¹⁴⁴, S. Le Foll apparaît immergé et concerné par le devenir du rural : petit-fils d'agriculteur, titulaire d'un BTS agricole et d'un DEA en économie, il est député, depuis 2012, d'une circonscription agricole dans laquelle il est né, la Sarthe. Mais ce « *passionné par le fonctionnement des sols* »¹⁴⁵, nommé ministre un mois avant de conquérir son premier mandat parlementaire national, est aussi l'ex-directeur de campagne de F. Hollande, le porte-parole d'un gouvernement subissant une fronde intra-partisane et qui reste régulièrement présenté, à tort ou à raison dans les médias, comme impopulaire (8 Français sur 10 seraient mécontents de son bilan¹⁴⁶). Malgré l'implication du Président dans la gestion du climat et la transition énergétique, le bilan environnemental de l'actuel gouvernement semble donc peu conséquent pour l'instant : renoncement à l'éco-taxe, alertes récurrentes autour de la mauvaise qualité de l'air de la capitale, fortes mobilisations socio-environnementales qui se sont soldées de façon soit dramatique, dans le cas du barrage de Sivens, soit de façon judiciaire dans le dossier de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes pour lequel tous les recours n'ont pas encore été épuisés.¹⁴⁷

La « transition écologique » amorcée de façon concomitante au sein des ministères de l'environnement et de l'agriculture pourrait ainsi, comme on l'a vu avec les efforts déployés de pacification sociale et d'affichage d'une cohérence des choix publics, refléter une quête de positionnement et de légitimation politiques sur une thématique environnementale qui semble désormais incontournable, même en temps de crise, l'actuel gouvernement n'ayant pas su impulser encore un événement aussi médiatique et mobilisateur que le précédent Grenelle de l'environnement. L'ambivalence du ministère face à la définition et à la mise en œuvre de sa réforme pourrait procéder de ce tiraillement entre impératifs contradictoires : entretenir un flou intégrateur et mobilisateur

¹⁴⁴ Sur le site « gouvernement.fr » ou sur Wikipédia.

¹⁴⁵ Entretien au ministère de l'agriculture, sous-direction des affaires européennes, 13 avril 2015.

¹⁴⁶ Sondage CSA pour Atlantico publié le 2 mai 2015, *Le Point.fr* (même date).

¹⁴⁷ Une dizaine de recours ont été déposés devant la justice administrative sans compter la mise en demeure assortie de « questions précises » envoyée fin février 2014 par la Commission européenne et à laquelle l'État doit répondre. (« Notre-Dames-des-Landes, les fausses certitudes de F. Hollande », *Le Monde*, 05/01/2015).

tout en devant produire les instruments et outils nécessaires à l'application de toute réforme ou action publique (Lascoumes et Le Galès, 2004).

1) Il s'agit en effet de rallier et rassembler divers publics-cibles, le plus largement possible, autour de ce qui est présenté comme un changement du « modèle agricole » (Centre d'études et de prospective, 2013a) tout en donnant des gages de crédibilité et d'assurance à ceux qui s'impliquent déjà. Il s'agit de rassembler tous les segments de l'agriculture alternative tout en enrôlant dans la réforme les organisations agricoles, l'important étant davantage le ralliement, dans un premier temps, des partenaires sollicités que l'efficacité des outils éventuellement forgés. On retrouve là encore une stratégie de dépolitisation du changement puisque ce seront en premier lieu les instituts techniques et non les instances consulaires, qui seront mandatés par le ministre pour forger les outils du changement : « *On a fait appel à l'ACTA¹⁴⁸, (l'APCA¹⁴⁹ n'était pas très contente au début qu'on n'ait pas appelé à eux en priorité), pour créer des outils de développement agroécologique. Même si l'outil n'est pas utilisé par la suite, le processus reste fécond car on mobilise énormément ces instituts qui ont pris un rôle plus important au fur et à mesure. Un groupe d'experts s'est constitué sur la thématique, il y avait des champs où ils étaient démunis mais aujourd'hui, leur attitude n'a plus rien à voir !* »¹⁵⁰
En outre, le ministère sera attentif, de façon complémentaire, à ne pas stigmatiser certains en reproduisant les clivages récurrents entre « bio » et « conventionnels ». Grâce à son caractère inclusif, l'agro-écologie pourrait même s'appliquer aux « conventionnels »¹⁵¹, proposant ainsi pour tous une « boîte à outils » difficile à normer, un « savoir relatif, sans vérités générales »¹⁵².

2) Il s'agit aussi d'administrer la preuve sur la faisabilité du changement, de rassurer les professionnels agricoles et de préparer les bases de futurs critères référencés. Un pari, qui comme le constate le rapport Guillou, peut sembler « ambitieux, un peu fou » car il faut « identifier et caractériser les performances visées, les effets des pratiques agricoles sur celles-ci et leur mise en système pour dégager des pistes de progrès »¹⁵³. Si les pratiques agroécologiques sont plus ou moins bien connues, du moins dans leurs grandes lignes, leurs impacts demeurent toutefois insuffisamment quantifiés au plan scientifique et technique¹⁵⁴.

Dès lors, comment traduire un tel mot d'ordre en termes de politiques publiques ? Créer un vrai label ou instaurer un « prêt-à-porter »¹⁵⁵ serait trop restrictif, mais se contenter de brosser un horizon commun d'attente serait peu précis et insuffisamment mobilisateur. Pour le ministre, il s'agit donc bien « d'une labellisation en quelque sorte »¹⁵⁶ destinée, à l'instar du label « Origin Green » irlandais, à valoriser l'origine et l'excellence françaises

¹⁴⁸ Association de coordination technique agricole.

¹⁴⁹ Assemblée permanente des Chambres d'agriculture.

¹⁵⁰ Entretien au ministère de l'agriculture, sous-direction des affaires européennes, 13 avril 2015.

¹⁵¹ Entretien avec un représentant de l'association « Collectif pour le développement de l'Agro-écologie dans l'Ain », mars 2015.

¹⁵² Entretien avec un représentant de l'association « Collectif pour le développement de l'Agro-écologie dans l'Ain », mars 2015.

¹⁵³ Rapport Guillou, *précit.*, p. 4.

¹⁵⁴ *précit.*, p. 43 et s.

¹⁵⁵ *précit.*, p. 6.

¹⁵⁶ Extrait de la conférence de presse de S. Le Foll sur l'agro-écologie, 17 juin 2014 (*retranscription personnelle*).

des produits. Non pas une « *certification formelle* » mais un « *étendard global !* »¹⁵⁷. Pour satisfaire à un tel objectif, il faut donc s'adosser, chemin faisant, sur une panoplie plus traditionnelle d'instruments d'action publique : la nécessaire définition, de la part du ministère et des régions, de « *critères* » d'attribution d'aides ou de reconnaissance des pratiques qui devront toutefois s'effectuer « *sans jugement de valeur* »¹⁵⁸, en reconnaissant ou non le droit à une bonification agroécologique calculée à partir d'une échelle graduée de droits financiers : « *on n'a pas une norme étiquetée unique, donc on renvoie aux agriculteurs qu'ils sont plus ou moins dans la démarche agroécologique* ». De même, s'organise la construction de cahiers des charges, tableaux de bord, suivis statistiques, outils de test et d'accompagnement des agriculteurs. *In fine*, des grilles évaluatives seront coordonnées par un Comité d'évaluation du projet agro-agroécologique qui devrait, d'ici fin mai 2015, fournir une définition plus stabilisée du terme. Mais la volonté permanente de ne pas « *normer* » le processus reste clairement assumée au nom de l'impératif de rassemblement : « *il y a un an et demi, notre approche fondée sur le non-normatif n'a pas donné prise à un rejet. (...) Même Christiane Lambert de la FNSEA n'est pas opposée !* »¹⁵⁹

La transition agro-écologique actuelle semble donc obéir à plusieurs types d'intérêts et d'utilités politiques : pacificatrice, souple et revisitant l'injonction de productivité, cohérente et globale, intégratrice et potentiellement légitimante pour le ministère et indirectement pour le gouvernement. Si tels semblent être les ressorts du changement, l'on peut à présent s'interroger sur les effets éventuels qui en découlent quant à la conception et la mise en œuvre des politiques publiques. Est-il possible d'inverser des logiques économiques structurelles aussi lourdes que celles énoncées au fil du rapport Guillou¹⁶⁰ – qui fait pour l'instant référence pour les décideurs ? Face à ceux qui en appellent à un positionnement fort de l'État (avec une réglementation et une réorganisation des filières agro-alimentaires, un renouvellement des MAE et un « *verdissement* » profond de la Politique Agricole Commune), l'on peut se demander quelles sont encore les capacités de régulation du politique dans un univers marchand, économicisé et mondialisé, fortement marquée par une pensée néo-libérale (Jobert, 1994).

III. Au-delà du discours agro-écologique, quel(s) changement(s) de politiques publiques ?

Au cœur de la réforme réside un paradoxe : l'accent mis sur le conseil conforte une « *application volontaire de l'agro-écologie compatible avec les visions officielle et professionnelle* » alors que l'application de programmes incitatifs tels que « *Bretagne Eau pure* » ou « *Plan Écophyto* » aurait déjà montré les « *limites* » de l'accompagnement et de « *l'éducation quand le revenu des producteurs est en jeu* » (Le Goffe, 2014). Si l'on examine en effet les modalités choisies pour l'implémentation du changement, on

¹⁵⁷ Entretien au ministère de l'agriculture, sous-direction des affaires européennes, 13 avril 2015.

¹⁵⁸ *Idem*.

¹⁵⁹ Entretien au ministère de l'agriculture, sous-direction des affaires européennes, 13 avril 2015.

¹⁶⁰ On peut citer comme autant d'obstacles « *la forte dépendance d'une majorité de systèmes agricoles aux énergies fossiles* », la « *tendance à la simplification des successions culturales et au raccourcissement des rotations, à la spécialisation et à l'agrandissement des exploitations* », les « *trajectoires de spécialisation régionale* » des productions qui génèrent « *inertie et irréversibilités complexes* » ou encore les « *biais informationnels* » induits par les « *conflits d'intérêt entre la fourniture d'intrants et le conseil* » (Guillou, 2013).

constate plusieurs tendances : la préférence pour une méthode non contraignante qui incite à réfléchir sur un éventuel recul de la logique interventionniste en agriculture ; un appui plus ou moins affiché à diverses méthodes et résultats déjà obtenus dans d'autres formes d'agriculture alternative.

1) Des politiques agro-écologiques incitatives

« *Comment devons-nous réaliser la transition? Quels instruments mobiliser?* » se demande publiquement le ministre¹⁶¹. Car si l'objectif est, comme l'ambitionne le ministère, d'« *engager au moins la moitié des exploitations françaises dans la voie de la double performance* » d'ici 2025¹⁶², se pose la question de la méthode et des modalités d'action pour insuffler le changement et susciter une adhésion à la réforme : orienter, contraindre, guider, accompagner ? Ce questionnement stratégique s'est posé explicitement au sein du ministère au moment de cibler les instruments du changement. En 2013, la cellule de prospective (Centre d'études et de prospective, 2013b) structurait ces enjeux autour de trois questions :

1) Fallait-il miser sur l'accompagnement des agriculteurs, soutenir, comme ce fut le cas pour l'agriculture biologique, les « pionniers » dont on espère qu'ils feront, par effet de mimétisme et d'entraînement, « tâche d'huile » - quitte à diviser une profession agricole dont les dirigeants syndicaux majoritaires survalorisent l'unité ? Cet évitement des « *arbitrages formels entre types de producteurs* », ce « *travail d'homogénéisation* » (éditorial de Politix, 2013) s'observe aussi au sein du ministère où l'on recommande, comme on l'a vu, de maintenir l'unité, de ne pas opposer progressistes et retardataires, ou avant-gardistes et réfractaires¹⁶⁴.

2) A cet État « *animateur* » (Donzelot et Estèbe, 1994), fallait-il préférer une fonction redistributive plus classique en octroyant des compensations financières pour « prise de risque » économique, en créant donc des mesures agro-environnementales ou en favorisant des fonds de mutualisation volontaire ?

3) Par ailleurs, comment encadrer le processus d'innovation sans le brider, comment clarifier la transition agro-écologique sans figer les évolutions possibles car il reste encore dans ce domaine à forger « *des formules générales d'action et un machinisme, comme (la recherche) a pu le faire pour l'agriculture intensive* »¹⁶⁶ ?

Les possibilités de soutien public à l'agro-écologie étaient plurielles comme le rappelle le rapport Guillou (Guillou, 2013, p. 22) ; de multiples modalités réglementaires, fiscales, financières (subventions pour « bénéfiques environnementaux positifs », compensations des pertes éventuelles de revenus, paiement pour services environnementaux, limitation de certaines méthodes culturales dans une perspective de restauration ou de protection d'espaces dégradés...) ont été proposées au Ministre. Mais il semble que l'État français ait finalement choisi des méthodes seulement incitatives et d'accompagnement des producteurs. Si l'on reprend les divers plans d'action synthétisés

¹⁶¹ S. Le Foll, Intervention au colloque "Agroécologie, une pratique d'avenir: comment réussir la transition?", Sénat, 8 avril 2013.

¹⁶² MAAF, « Stéphane LE FOLL annonce la mise en place d'une feuille de route pour le développement de l'agro-écologie », Communiqué de presse, 18 octobre 2013.

¹⁶⁴ *Précit.*

¹⁶⁶ *Précit.*

par le ministère¹⁶⁷ on se rend compte que peu d'éléments réglementaires nouveaux ont été prévus : la transition ne passera pas par l'interdiction, mais par l'encouragement, l'information, la diffusion des connaissances. Le cas du plan Écophyto permet de mesurer cette préférence pour une approche partenariale et non contraignante. Le plan s'appuie en effet sur trois outils principaux : le « Certiphyto », qui vise à former les agriculteurs à « une meilleur utilisation des pesticides », en « deux à trois jours » à l'issue desquels les professionnels reçoivent une « certification » qui « valide leurs connaissances »¹⁶⁸. De l'apprentissage est attendue une dynamique d'émulation et de diffusion progressive. Le deuxième outil, les « bulletins de santé du végétal », ne sont pas plus contraignants : ces bulletins permettent de réaliser des études du végétal et sont mis en ligne pour « permettre aux agriculteurs de doser plus justement les pesticides en fonction de l'état de santé des cultures ». Enfin, des « fermes DEPHY » regroupent un réseau pilote d'agriculteurs engagés qui « expérimentent des systèmes de culture économes » et « partagent leurs bonnes pratiques »¹⁶⁹.

Ces trois dispositions sont en fait des déclinaisons ce que la littérature en sciences juridique et politiques connaît bien sous le vocable de « soft law » : « *rules of conduct which in principle have no legally binding force but which nevertheless may have practical effects* » (Snyder, 1993). La distinction entre « hard law » et « soft law » est classique (Abbot et al., 2000) : le concept de « hard law » renvoie au domaine du droit, appliqué et contrôlé par des instruments juridiques et policiers de vérification et de sanction (Abbot, Snidal, 2000). Quand à la « soft law », si elle tente de faire changer les comportements par la circulation des idées, des informations et des « bonnes pratiques » (Greer, 2011), il reste souvent difficile d'en évaluer les effets sur les comportements effectifs (Dehousse, 2004 ; Palier, 2001). Notre article s'insère se réfère ici aux débats sur les « *non-legislative modes of policy-making and modes of governance* » (Héritier, 2002) et leurs impacts réels ou supposés ; certains chercheurs doutent en effet que les instruments « souples » aient eu pour l'instant le moindre effet dans d'autres secteurs de politiques publiques – la santé, les affaires sociales, l'emploi – où ces instruments sont expérimentés pourtant de longue date (Lodge, 2007 ; Barbier, 2009).

La question que nous posons sur l'agro-écologie incitative est donc une question ancienne sur les pratiques de gouvernement : les instruments non contraignants sont-ils des moyens efficaces pour orienter le comportement des groupes cibles ? En matière d'agro-écologie, il est frappant de noter la forte réticence du ministère à contraindre, à obliger, à sanctionner ; comme le met en avant un membre du MAAF, « *dans le projet il n'y a pas de plan de coercition* »¹⁷⁰. Le ministère rappelle d'ailleurs les trois leviers qu'il entend actionner pour faire de la France un des leaders mondiaux en matière d'agro-écologie : « *axe 1 : connaître et capitaliser* » ; « *axe 2 : diffuser et former* » ; « *Axe 3 : inciter* »¹⁷¹. A la lumière de propositions théoriques sur les formes de gouvernementalité (Foucault, 2004), on peut s'interroger sur la signification politique de cette préférence généralisée pour les instruments incitatifs dans plusieurs secteurs d'action publique (Arrignon, 2015). On peut s'interroger également sur l'efficacité de telles approches : comment encourager un changement de fond sans budget à la hauteur des besoins ?

¹⁶⁷ MAAF, « Dix clefs pour comprendre l'agro-écologie », p.9

¹⁶⁸ *idem*.

¹⁶⁹ MAAF, « Dix clefs pour comprendre l'agro-écologie », *op. cit.*, p.9.

¹⁷⁰ Entretien à la Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, 22 avril 2015.

¹⁷¹ Source : http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/projet-agroecologique-2013_cle43b56c.pdf.

Si on cherche dans le projet agroécologique les quelques ressources financières débloquées depuis 2012 spécifiquement pour la transition agroécologique, on ne trouvera que peu d'engagements : des dispositifs incitatifs pour le passage en bio sont soutenus à hauteur de 160 millions par an ; un plan de 40 millions sur trois ans de soutien pour l'apiculture est inauguré ; une majoration de l'aide à l'installation pour les projets agroécologiques est annoncée. Les moyens financiers sont-ils à la hauteur – quand on connaît l'enjeu central des revenus des agriculteurs, le problème des prêts bancaires à rembourser¹⁷² et celui du niveau de revenus et de l'attractivité du métier de manière générale¹⁷³ ? « *Il n'y a pas de budget dédié vraiment à l'agro-écologie car on n'a pas de garantie que les gens s'en saisissent. A contrario, on n'est pas sur des dynamiques artificielles soutenues par des aides : on vise un changement profond* » indique le chargé de projet au ministère¹⁷⁴. Les moyens financiers mais aussi institutionnels sont-ils à la hauteur – lorsque le chargé de projet avoue n'être épaulé que par une collaboratrice depuis seulement 6 mois, et ne pouvoir consacrer lui-même au plan pour la transition agroécologique que 50 % de son activité au ministère...

Comment encourager enfin les changements attendus de la part des agriculteurs si la participation aux dynamiques reste fondée sur le volontariat et sur « *l'animation* » des bonnes volontés ? A ce propos, l'enquête révèle une ambiguïté dans plusieurs entretiens : « *L'enjeu c'est que tout le monde partage bien cette vision là* » indique-t-on au ministère : « *pour moi, l'enjeu c'est le changement d'état d'esprit. [...] C'est vrai que les moyens mis en œuvre ne permettent pas de les obliger à faire. Mais moi je crois beaucoup au poids et à la force des démonstrations* »¹⁷⁵. La préférence pour des instruments de *soft law* est fondée sur une conviction, sur la croyance dans l'effet d'entraînement de l'information et de la diffusion des connaissances : « *après soit les agriculteurs s'en saisissent, soient ils ne s'en saisissent pas. Ensuite ça part des agriculteurs. Nous ce qu'on fait c'est qu'on impulse une implication* »¹⁷⁶.

Mais si le fait de s'impliquer est déjà une démarche volontaire de ceux qui se sentent concernés, comment imaginer toucher sans contraindre, convaincre sans obliger à se mobiliser – et ne pas se retrouver à prêcher les convaincus, à accompagner ceux qui sont déjà dans la démarche *a priori* ? Le projet du ministère amène-t-il les agriculteurs à changer de mode de pensée ou pose-t-il comme préalable une dynamique de changement chez les acteurs eux-mêmes ? « *On ne voulait pas que ce soit un projet descendant mais on voulait un projet réapproprié par les acteurs car on ne peut s'occuper de tout. On est animateurs mais pas faiseurs !* » ajoute le chargé de projet sur la réforme. Cette ambiguïté confirme la vision de Jacques Donzelot et Philippe Estèbe sur un État seulement animateur ; elle pose surtout question sur la capacité politique à enclencher une transition : les encouragements et l'accompagnement sur le long terme permettent-ils de susciter progressivement une prise de conscience et une appropriation des réformes ? Ou le fait d'être convaincu *a priori* est-il un pré-requis pour décider de se lancer dans des démarches qui restent volontaires ?

L'État français a choisi de soutenir surtout l'accompagnement des producteurs et la formule incitative pour plusieurs raisons. C'était déjà l'option qui de dessinait quelques mois plus tôt, en mai 2013, dans l'interprétation que fournissait Marion Guillou de la

¹⁷² Entretien avec un administrateur de l'association Terre et Humanisme, 27 avril 2015.

¹⁷³ L'agriculture en 2013 en France et en Europe », *Insee Première*, n°1505, 2014.

¹⁷⁴ Entretien au ministère de l'agriculture, sous-direction des affaires européennes, 13 avril 2015.

¹⁷⁵ Entretien à la Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, 22 avril 2015.

¹⁷⁶ *Idem*.

commande ministérielle : « nous avons cherché à analyser comment faciliter la mise en mouvement d'un nombre maximal d'exploitations agricoles françaises par des incitations plus que par des contraintes »¹⁷⁸. Par certains côtés, l'approche technique et scientifique de l'agro-écologie semble aussi promouvoir une approche plutôt ascendante du développement agricole qui ferait obstacle à un public trop normalisateur et standardisé pour plusieurs motifs (Guillou, 2013, p. 6 et s.) : la spécificité des contextes et le relativisme des solutions sont valorisés, dans la mesure où il s'agit de prendre en compte le « milieu pédoclimatique », les spécificités agronomiques des territoires mais aussi les particularités inhérentes à « l'organisation économique et sociale locale ». La nécessité d'une acculturation au changement nécessiterait également un pas de temps plus long – et donc un engagement volontaire plutôt que contraint. Pourtant, l'approche agro-écologie permet de mettre en exergue, sur un mode déssectorisé, un certain nombre de problèmes qui pourraient réclamer un fort positionnement de l'État – qui pourrait, par exemple, favoriser la restructuration des filières agro-alimentaires et l'émergence de « débouchés intéressants pour les cultures de diversification » sur des territoires encore trop spécialisés dans leur production. De même, la valorisation publique des « circuits courts » et des « signes de qualité » serait utile tout comme une évaluation plus « robuste » des « performances économiques » propres aux systèmes agroforestiers ou aux « cultures pérennes en protection intégrée » (Guillou, 2013, p. 17 et s.)... Il reste donc peu d'initiatives descendantes ou contraignantes dans le projet final : « politique publique originale et innovante, le projet agro-écologique n'est ainsi pas une instruction administrative descendante ou une norme. C'est un cap, une ambition, et un plan d'action structuré et partenarial pour y parvenir »¹⁷⁹. Le projet ministériel prévoit dès lors que peu de dépenses nouvelles et préfère actionner des solutions de *soft law* (information, diffusion de bonnes pratiques, labellisation) plutôt que de contraindre. Doit-on en conclure à une forme d'autocensure ou même de désengagement de la puissance publique ?

2) Valorisation des pratiques locales et déclin de l'interventionnisme agricole : une rencontre opportune ?

Peut-on encore écrire, comme on le faisait encore dans les années 1990, que « l'agriculture est depuis toujours une affaire d'État » (Coulomb, 1990) – au point qu'on a pu parler d'un véritable « État-providence agricole » en France (Servolin, 1989 ; Sheingate, 2001) ? Depuis longtemps on sait que ce modèle est entré en crise ; pour Pierre Muller, « on assiste à une véritable crise du modèle français de politique agricole dans la mesure où les outils essentiels qui avaient été mis au point pour gérer la modernisation de l'agriculture montrent leurs limites, compte tenu du nouvel environnement économique international. La politique agricole française a produit une génération d'agriculteurs performants sur le plan technique mais qui n'a d'autre recours, lorsque les choses vont mal, que de s'en remettre à l'État : la politique agricole a construit une agriculture administrée » (Miller, 2000, p.37). Et l'agriculture est-elle toujours aussi « administrée » lorsqu'on constate le reflux, au sein du ministère, de logiques interventionnistes jugées coûteuses et contre-productives ? Les enseignements tirés des précédentes mesures agro-environnementales et notamment des CTE (contrats territoriaux d'exploitation) ont échaudé en effet : créés en 1999, sous le précédent gouvernement socialiste, ces CTE auraient certes contribué à « déverrouiller les choses »,

¹⁷⁸ Rapport Guillou, *précit.*, p. 4.

¹⁷⁹ « Projet agro-écologique », Rapport annuel 2014, p. 13.

mais ils auraient aussi entraîné une logique pernicieuse de « guichet » et une « connotation politique très forte qui bloquait les gens ». A présent, il ne s'agirait de ne plus se focaliser sur un seul outil « miracle » et individualisé mais de miser sur des efforts de « formation, accompagnement, recherche » car le « seul accompagnement financier a vécu »¹⁸⁸.

Le point intéressant de l'agro-écologie est qu'elle permet justement d'accompagner cette transition politique. L'agro-écologie militante insiste en effet sur la variété des pratiques, le fait qu'il n'y a pas de modèle unique : « il n'existe plus de modèle agricole unique »¹⁸⁹ reprend en écho le ministère. Cela cadre bien avec un changement sociologique et justifie pour le Ministère un moindre interventionnisme public. Sociologiquement, on sait en effet que les agriculteurs ne sont pas un corps professionnel unifié (Rémy, 2013) et qu'il n'y a pas de modèle d'exploitation unique (Mundler, Rémy, 2012). La diversité et surtout l'éclatement des formes agricoles serait même plus forte aujourd'hui : « Il y a cinquante ans, les agriculteurs étaient majoritaires et divers mais ils formaient un monde unifié face aux sociétés urbaines, alors qu'aujourd'hui ils sont minoritaires, segmentés et constituent définitivement des mondes pluriels. Assurément, il ne s'agit plus d'un monde mais bien de mondes agricoles » (Hervieu, 2010).

François Hollande, pendant sa campagne en 2012, parlant de « l'avenir de l'agriculture dans sa diversité », prenait des précautions de langage, ne froissait aucun intérêt ; mais surtout il ouvrait la voie à une approche politique plurielle, moins uniforme. S. Le Foll reprendra plus tard cet argument : « les solutions ne sont pas uniques. L'agro-écologie ou l'idée du 'Produisons autrement' doit aussi être un état d'esprit qui consiste à dire qu'il n'y a plus de solutions qui s'appliquent partout de la même manière. Il n'y a plus une solution unique. On n'a plus à dire que c'est comme cela que cela va se passer. Cela ne se passera plus d'une manière totalement univoque »¹⁹⁴.

Le point le plus étonnant est alors de voir le ministre reprendre à son compte la rhétorique du localisme – chère aux militants alternatifs latino-américains qui ont initié le mouvement associatif pour l'agro-écologie dans les années 1990 (Stassart et al., 2012) – pour se libérer de la responsabilité d'imposer de nouvelles pratiques. Une piste d'explication de la faible intervention financière et réglementaire de l'autorité publique dans le projet agroécologique est peut-être à trouver alors dans deux des caractéristiques historiques de l'agro-écologie : dans la réflexion scientifique sur l'agro-écologie, la valorisation de l'adaptation des pratiques culturelles et de l'organisation de la production aux spécificités du terrain ; dans l'origine des mouvements agroécologiques, très liée à des pratiques locales et à des associations mettant en avant les capacités du territoire et de l'auto-organisation. Cette double caractéristique de l'agro-écologie permet au ministre français de justifier une intervention publique plus distante – s'empressant de mettre en avant qu'en effet, il n'y a pas de modèle : « Pour ma part, j'ai toujours considéré que, pour sa réussite, elle devait résulter d'une dynamique provenant des territoires et des acteurs agricoles eux-mêmes »²⁰⁰. En territorialisant son discours, le ministre rassure les acteurs locaux sur la non-ingérence de l'État en même temps qu'il les responsabilise et justifie une intervention plus modeste du ministère : « Le succès du projet agro-

¹⁸⁸ Entretien au ministère, sous-direction des affaires européennes, 13 avril 2015.

¹⁸⁹ Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, « 10 clés pour comprendre l'agro-écologie », 2014, p.3.

¹⁹⁴ S. Le Foll, conclusion de la conférence nationale "Agricultures : Produisons autrement", 18 décembre 2012.

²⁰⁰ S. Le Foll, Déclaration au Sénat sur les enjeux du projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, Sénat, 9 avril 2014.

*écologique dépendra avant tout de la mobilisation de tous et de chacun. [...] Ce projet appartient au-delà à l'ensemble des partenaires du secteur. A eux de s'en saisir et d'y contribuer, de se l'approprier et de le faire vivre »*²⁰¹. Les demandes d'autonomie des acteurs locaux justifient en retour une moindre intervention de l'État central. Le Président de la République présente la dynamique de manière comparable lorsqu'il dit que « *l'État n'entend pas se substituer aux professionnels, aux filières, aux responsables économiques, c'est-à-dire vous. C'est vous qui mettez en œuvre cette politique »*²⁰². La tentation d'un désengagement de l'État semble à son comble lorsque sont sollicités, pour mettre en œuvre une politique publique, les groupes cibles et bénéficiaires de ladite politique – qui sont censés être pris en charge et orientés par la puissance publique plutôt que mobilisés comme « metteurs en œuvre » (Knoepfel et al., 2001).

3) Une fenêtre d'opportunité ratée : la non-généralisation de l'agriculture biologique

Si l'on continue de s'intéresser aux spécificités introduites dans les politiques agricoles par la transition agro-écologique, il faut aussi analyser le positionnement du ministère face aux autres agricultures alternatives déjà mises en œuvre de façon labellisée ou non : s'agit-il de les intégrer, de les dépasser, de les réfuter ? La stratégie inclusive semble ici prévaloir une fois encore car elle permet de tenir compte des innovations de terrain tout en évinçant les conflits et polémiques liés au choix de tel ou tel type de modèle cultural. La reconnaissance acquise par l'agriculture biologique obligeait à la prise en compte de cette filière, mais il est significatif de constater que le choix de généraliser les acquis et référents techniques acquis en ce domaine n'a pas été fait : à cause de cette volonté affichée de changement et de rupture avec l'existant, mais aussi à cause du maintien, comme on l'a vu, de l'objectif crucial de compétitivité et de productivité.

L'agriculture biologique souffre en effet, depuis les années 1990, d'une « *image d'improductivité et de non-scientificité dans la profession et auprès des pouvoirs publics* » (Ollivier et Bellon, 2013). Malgré son institutionnalisation ultérieure, depuis le règlement européen du 24 juin 1991 qui reconnaît son existence, malgré la parution de travaux scientifiques sur les gains énergétiques ou les performances comparées des divers systèmes agricoles, on retrouve encore aujourd'hui traces de ce présupposé. Selon le ministère de l'agriculture, les « performances » et « bénéfiques » « différentiels » du bio face au conventionnel ne semblent pas suffisamment établis « dans les comparaisons internationales » et « au regard de différents indicateurs économiques » (Centre d'études et de prospective, 2013b).

Ce débat autour de l'improductivité associée à l'agriculture biologique rappelle celui sur les modalités et le seuil admissible de croissance : « le bio » pourrait-il ou non, à cause de ses rendements supposés moindres et de son emprise plus extensive sur les terres, « nourrir toute la planète ? »²⁰⁵. On songe aussi à la controverse qui se joue dans les « arènes politiques et scientifiques internationales » où s'opposent, comme le décrit Pierre Stassart, partisans de la « suffisance » (*sufficiency narrative*) et partisans de la « productivité » (*productivity narrative*) (Stassart, 2012). L'enjeu clivant étant ici de déterminer le pourcentage requis de croissance moyenne nécessaire, en matière agricole, pour lutter contre la faim dans le monde : 1 à 2 % par an pour les productivistes, 0,1 %

²⁰¹ « Projet agro-écologique », Rapport annuel 2014, p. 13.

²⁰² Président Hollande, Intervention lors du 22ème sommet de l'élevage à Cournon d'Auvergne, 2 octobre 2013.

²⁰⁵ www.mesdebats.com/planete-sciences/354-le-bio-peut-il-suffire-a-nourrir-toute-la-planete

par an seulement dans l'hypothèse Agrimonde 1 présentée par les chercheurs de l'INRA et du CIRAD²⁰⁶.

Si les conflits autour de l'administration de la preuve en matière d'agriculture biologique ne sont donc pas neufs, c'est plutôt ce positionnement officiel ouvertement favorable à l'écologie qui étonne et qui aurait pu constituer une fenêtre d'opportunité en faveur de la systématisation de ces pratiques agricoles biologiques. Certes, comme le rappelle Ivan Bruneau, les « contestations du modèle professionnel dominant » débordent le cadre de l'agriculture biologique et remontent aux années 1980 où, dans les régions de l'Ouest de la France, des associations expérimentent déjà une agriculture « économe et autonome, plus respectueuse de l'environnement » et moins assujettie aux demandes des firmes alimentaires, militants qui formeront ensuite, en 1994, le Réseau agriculture durable (RAD) (Bruneau, 2013). L'on pourrait ainsi lister ainsi un certain nombre d'initiatives locales visant, dans le prolongement de Mai 1968, à amorcer un « retour à la terre » en s'émancipant du modèle dominant de développement agricole. Mais cette entreprise politique de redéfinition nationale des critères de l'excellence professionnelle interpelle toutefois le chercheur parce qu'elle opère justement un retournement des valeurs et légitimités. Si les précurseurs agrobiologiques ont été, depuis les années 1960, régulièrement marginalisés et discrédités par « la plupart des instances professionnelles » agricoles (Samak, 2013), il n'en est pas de même pour les agriculteurs incités aujourd'hui, de façon valorisée, sur un plan matériel et symbolique, à rejoindre, le plus largement possible, la transition agro-écologique. La réforme ne prend toutefois appui qu'à la marge sur ces expériences préalables d'agriculture biologique ou durable, les maintenant ainsi dans leur statut de production de « niche ».

Pour le ministère, il ne s'agit pas de créer un nouveau type d'agriculture, mais plutôt, plus largement, un « horizon d'attente commun »²⁰⁷ au sein duquel l'agriculture biologique prendrait place mais de façon non exclusive à la différence de ce que préconisent ses militants. Elle pourrait pourtant fournir un « modèle de conduite pour l'agro-écologie en matière de construction, de diffusion et de transmission des savoirs » à cause du stock de connaissances déjà acquises : en matière technique ou en matière de recherche fondamentale, mais aussi sur la plan social car on s'est déjà demandé en ce domaine comment favoriser les conditions d'un apprentissage individuel et collectif (Streith et de Gaultier, 2012). Telle n'est pourtant pas l'option adoptée par le gouvernement qui veut rassembler l'ensemble des exploitants et ménager une acculturation progressive, au rythme de chacun. Au vocable de « conversion » qui rappelle trop l'agriculture biologique et suppose, au sens littéral, un engagement reposant sur des croyances, on préfère celui, plus prudent, de « transition » qui évoque de façon plus souple et plus large le changement.

S'il y a donc différence de statut entre l'une et l'autre, l'on peut toutefois penser que l'institutionnalisation de l'agriculture biologique, à partir du milieu des années 2000, n'a pas été sans incidences sur l'actuelle réforme agro-écologique. Si certains militants regrettent la perte partielle des valeurs fondatrices (éthique du travail, réformisme social...) et la tentation corrélative du « biobusiness »²⁰⁸, l'on peut par ailleurs supposer que cette « reconfiguration de l'espace de représentation des agriculteurs » ait produit un

²⁰⁶ INRA-CIRAD, *Agricultures et alimentation du monde en 2050, scénarios et défis pour un développement durable*, 2009.

²⁰⁷ Entretien au ministère l'agriculture, avril 2015.

²⁰⁸ *Valériane*, revue belge de Nature et Progrès, Dossier sur l'agro-écologie, n° 100, mars-avril 2013.

certain nombre d'effets préparateurs au changement : la territorialisation amorcée des politiques agricoles avec l'implication croissante des collectivités territoriales dans le soutien à une « agriculture de proximité » (Samak, 2013) ; l'amorce d'une acculturation progressive à ce que l'on nomme un mouvement d'« écologisation » de l'agriculture (Ollivier et Bellon, 2013 ; Kalaora, 2001, Daniel, 2012).

Les partenariats noués avec la mouvance associative proche de l'AB sont d'ailleurs revendiqués par le ministre car ils servent d'arrimage empirique tout en fournissant un bilan chiffré immédiat et rassurant : « Avec l'agriculture biologique, les réseaux BASE²⁰⁹, CIVAM²¹⁰, FARRE²¹¹, TRAME²¹², les réseaux de l'Institut de l'agriculture durable, on est autour des 35 000 exploitations qui ont, avec différents critères, déjà intégré ce projet que nous allons préciser. »²¹³

Il est d'ailleurs intéressant de noter que dans les deux cas, la reconnaissance en politique d'une forme d'agriculture alternative, qu'il s'agisse de l'agriculture biologique ou de l'agro-écologie, s'effectue au prix d'une érosion partielle de leur dimension protestataire, en écornant une partie du discours social au profit d'une certaine économicisation des finalités. Si, comme le rappellent certains (Streith et de Gaultier, 2012), « les savoirs de l'agriculture biologique ne sont pas uniquement soumis à l'impératif productif » mais incitent à penser certaines évolutions sociales (le lien entre citoyens et agriculteurs, la gestion du vivant ou les rapports avec l'économie), la rémanence des débats autour de la croissance et de la viabilité du « bio » à grande échelle suggère, malgré le déploiement croissant d'une ingénierie, de normes et de savoirs techniques en ce domaine, le difficile maintien identitaire d'un mouvement, à la fois social et agricole, face aux logiques mondialisées du marché.

De même, après grogne des associations écologistes²¹⁴ mais aussi des Chambres d'agriculture qui souhaitent voir leur travail de conseil et d'accompagnement agricole reconnu, S. Le Foll n'évoquera finalement que tardivement, lors d'une nouvelle conférence de presse donnée le 17 juin 2014 soit deux ans après le lancement de son premier projet, le rajout d'un volet social et l'affirmation d'une ambition renouvelée de « triple performance »²¹⁵. La « performance sociale », en l'occurrence, est surtout entendue ici comme une nécessaire mobilisation collective - loin de l'interprétation éthique et critique que peuvent en fournir des figures médiatiques comme Pierre Rabhi, bien loin aussi des interprétations postmarxistes du « changement social endogène » qui alimentent, en Amérique du Sud, la mouvance sociale de l'agro-écologie (Stassart, 2012).

La réforme agro-écologique n'est donc pas, comme on vient de le voir, une entreprise de soutien préférentiel à l'extension de l'agriculture biologique en France. La démarcation avec ce mode de production, que l'on ne saurait généraliser à trop grande échelle mais

²⁰⁹ Bretagne Agriculture Sol et Environnement.

²¹⁰ Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural.

²¹¹ Le Forum des Agriculteurs Responsables Respectueux de l'Environnement est une association interprofessionnelle dédiée à la diffusion de pratiques d'agriculture durable.

²¹² Tête de Réseau pour l'Appui Méthodologique aux Entreprises.

²¹³ Extrait de la conférence de presse de S. Le Foll sur l'agro-écologie, 17 juin 2014 (*retranscription personnelle*).

²¹⁴ On trouve ainsi dans La lettre ouverte à S. Le Foll, Nature et Progrès, fév.-mars 2013, n° 91, p. 19 : « Notre définition de l'agro-écologie est celle qu'entendent et pratiquent les paysans d'Amérique du Sud, avec le soutien de leurs pouvoirs publics. Une agro-écologie (...) inscrite dans une économie sociale et solidaire. »

²¹⁵ « Agro-écologie, la double performance devient triple », www.campagnesetenvironnement.fr, 17/06/2014.

qu'il faut continuer à encourager, est soigneusement entretenue au nom de l'impératif central de productivité. Inversement, nous allons constater, dans le paragraphe suivant, qu'existe une certaine confusion entre « agro-écologie » et agriculture « écologiquement intensive ». Cet autre type d'agriculture non encore labellisée mais déjà mise en œuvre, notamment en Bretagne, se prête mieux, semble-t-il, à un changement progressif des pratiques, l'emploi d'intrants chimiques pouvant y être admis.

4) De l'évolution technique à un changement de paradigme ?

La question de la ligne de partage entre agriculture conventionnelle et agro-écologie – et le statut très ambivalent de l'« agriculture écologiquement intensive » (Griffon, 2007) – est affaire de définitions et de lignes de rupture : à partir de quand certifier le passage à l'agro-écologie ? La question des techniques culturales mises en œuvre, et plus précisément l'enjeu des intrants chimiques, cristallisent de nombreux débats militants. Pour Via Campesina, « nous ne pouvons pas réaliser la souveraineté alimentaire si l'agriculture dépend d'intrants contrôlés par des entreprises »²¹⁷. La critique des « intrants chimiques » est au cœur de l'appel « L'agro-écologie ne peut être que paysanne ! » qui a été signé par une vingtaine de syndicats et d'associations – dont la Confédération paysanne, Les Amis de la Terre, le Réseau Semences Paysannes, le Mouvement inter-Régional des AMAP²¹⁸... Le point de rupture semble bien se jouer autour des intrants et de la chimie : « Si c'est des engrais de synthèse, c'est pas jouable » avance-t-on à Terre et Humanisme. Pour un administrateur dans le même mouvement, on peut parler de pratique agroécologique lorsque il n'y a « aucun usage de produits de l'industrie, d'engrais, de produits de traitement »²¹⁹. Le critère semble simple : « nous on sait où on est » annonce dès lors une administratrice à Terre et Humanisme – tout en déplorant dans le même mouvement qu'à « aucun moment dans l'agro-écologie du ministère, on ne sait où est le critère. On autorise de l'intrant mais pas trop d'intrants... Le ministère n'est pas très clair ».

C'est que le problème des intrants n'est pas si aisé à démêler ; pour la même formatrice à Terre et Humanisme : « Dans une certaine mesure, oui, les intrants sont possibles... Mais j'ai besoin d'une définition de l'intrant. En agro-écologie, bien sûr, si on prend un sol mort, avec moins d'1% d'humus, on va bien être obligé de lui ramener la vie à ce sol. Là, c'est autorisé. Parce qu'on est sur un territoire local, on travaille avec d'autres fermes. Je vais aller travailler avec le gars qui est à 10 km de chez moi. On va créer des relations. Là, si ça, c'est de l'intrant, OK. Mais aller faire venir du fumier de Dijon à Bordeaux, ça ça ne fonctionne pas ! ». L'administratrice reconnaît que pendant longtemps, les jardiniers de Terre et Humanisme ont épandu du fumier – mais que depuis peu de temps, l'association procède uniquement par engrais issu du compostage : il s'agit de ne plus utiliser du « fumier pour bloquer les nitrates ». Pour les associations aussi, la fracture évolue donc avec l'avancée des connaissances et des recommandations. Où mettre dès lors le curseur technique ? Est-ce « l'impact de la technologie » en général qui doit être limité – comme le demande Via Campesina ? Si ce n'est pas l'abandon d'une technique mais la limitation de son usage qui est le critère – « c'est le chemin qui compte... »²²⁰ – à partir de quel niveau passe-t-on à l'agro-écologie finalement ?

²¹⁷ Via Campesina, « Déclaration de Surin de la première rencontre mondiale de l'agro-écologie et des semences paysannes », 6-12 novembre 2012.

²¹⁸ Source : <http://www.confederationpaysanne.fr/actu.php?id=2908>.

²¹⁹ Entretien avec un formateur militant au sein de l'association Terre et Humanisme, 13 avril 2015..

²²⁰ Entretien avec un administrateur de l'association Terre et Humanisme, 27 avril 2015.

Le problème du point de bascule ne questionne pas uniquement les praticiens. Pour un ensemble de chercheurs en effet ce serait moins le niveau d'intrants que la dynamique enclenchée, moins le résultat que le processus qui compterait pour pouvoir parler de démarche agroécologique. Michel Duru (2009) ne distingue ainsi pas un moment unique de passage à l'agro-écologie, mais trois séquences qui peuvent s'enchaîner sur un continuum : « *l'efficience* », tout d'abord, implique pour un agriculteur de commencer à diminuer la quantité d'intrants utilisés ; puis la « *substitution* » est le palier atteint lors du passage en agriculture biologique ; enfin le troisième mouvement est celui du changement de principe ou de véritable « *paradigme* ». Diminuer les intrants emporterait progressivement – au sens de *susciter, provoquer* – un changement de regard sur l'environnement et une rupture avec une gestion techniciste du vivant. L'intérêt de cette approche théorique est de penser le changement de manière progressive et dynamique car c'est dans l'évolution des techniques que s'opérerait un changement de regard et d'approches à l'égard de l'environnement. M. Duru estime par exemple qu'à partir d'une baisse suffisante du niveau des intrants utilisés (-30% approximativement) les conséquences pour le champ cultivé sont telles qu'elles impliquent une nouvelle manière, pour l'agriculteur, de se représenter son travail et sa relation à l'écosystème. Pourquoi ? Parce que réduire le niveau d'intrants amènerait à abandonner la prétention de contrôler totalement le processus naturel, à accepter de faire entrer l'imprévu, de composer *avec* le donné et le naturel, plutôt que de vouloir le contrôler le plus possible.

Patrice Cayre (2013) s'inscrit dans cette démarche et partage la réflexion processuelle de Duru lorsqu'il s'interroge sur l'enseignement agricole : à partir de quand peut-on considérer que la transition paradigmatique est effectuée? Selon lui, l'apprentissage et l'expérimentation amènent progressivement à remettre en question les fondements mêmes de la pratique conventionnelle : expérimenter l'agro-écologie emporterait progressivement un véritable changement de paradigme.

Le choix du ministère pour des instruments de *soft law* liés au soutien des expérimentation (fermes DEPHY), à la diffusion des connaissances (bulletins de santé du végétal) et à l'apprentissage collectif (révision de l'enseignement agricole, formations continues et « Certiphyto ») pourrait laisser penser que l'administration centrale s'inscrit elle aussi dans une démarche processuelle, de long terme : c'est en enclenchant des dynamiques et en amenant « *les agriculteurs à se questionner* »²²¹ que, progressivement, de plus en plus de producteurs prendraient conscience des enjeux environnementaux, les intégreraient au point de souhaiter *par eux-mêmes* engager la transition de leur exploitation. On peut toutefois se demander si le mouvement souhaité par des associations et militants et théorisé par des chercheurs est en mesure de s'enclencher – dans la mesure où la direction et la définition des objectifs, notamment le rapport à la maîtrise technique des processus naturels, ne sont pas si clairs dans l'approche du ministère. Pour Nathalie Girard (2014), l'agro-écologie n'est pas seulement une nouvelle pratique et un ensemble de connaissances techniques comme d'autres : c'est fondamentalement une méfiance à l'égard de la technique, l'acceptation de l'imprévisibilité du naturel et la prise en considération d'incapacités techniques à gérer le vivant²²³. Pour Pierre Stassart (2012), l'agro-écologie signifierait même la faillite d'une prétention technique, moderniste, à contrôler l'ensemble des processus naturels – et la réflexion s'inscrit alors dans une dénonciation plus générale du scientisme et dans une réflexion critique sur les rapports entre sciences, techniques et choix communs²²⁴.

²²¹ Entretien à la Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, 22 avril 2015.

²²³ *ibid*, p. 54.

²²⁴ Pour un débat, voir par exemple : Kuntz, 2014 ; Simmoneux 2011.

Cette prise de distance avec la technique est-elle partagée par les agriculteurs eux-mêmes ? D'après le discours d'acteurs militants rencontrés²²⁵ ce serait le cas – et ils mettent en avant les preuves d'une insatisfaction partagée par beaucoup d'agriculteurs, « *mêmes conventionnel* », à l'égard de la technique – en rupture avec l'idéal modernisateur fondé sur le machinisme qui aurait longtemps prévalu (Byé, 1979, 1983 ; Brunier, 2015). Pour Jacques Rémy, des enquêtes d'opinion montreraient également la montée d'une « *insatisfaction, voire de la méfiance ressenties par les praticiens envers l'ensemble de l'appareil d'encadrement technique, économique et social de l'agriculture tel qu'il fut mis en place et puissamment développé au fil des années depuis la Libération. Les choix opérés ici et là semblent s'inscrire dans une commune volonté de reconquête d'autonomie* » (Rémy, 2013, p.376).

Le débat rejoint alors la réflexion plus ancienne sur la notion de services écosystémiques (Hrabanski et Valette, 2012) qui questionnerait, pour les militants, jusqu'aux « *bases éthico-philosophiques des sociétés contemporaines. En effet, dans les discours des interviewés, les services écosystémiques viennent non seulement modifier les activités militantes des ONG, mais ils les amènent aussi à renouveler le regard que l'humain porte sur la nature, et plus généralement la place de l'humain dans la nature. Ainsi pour l'un des responsables de la Fondation Nicolas Hulot, les services écosystémiques constituent un nouveau paradigme en rupture avec la philosophie des Lumières, puisque dans cette dernière l'humain était bien distinct de l'animal et de la nature, tandis que la philosophie portée par ce type de services revient sur le libéralisme et la place de l'humain dans la société pour intégrer pleinement l'humain dans son écosystème* ».

Quel rapport alors des agriculteurs à l'agro-écologie ? Simple volonté de regagner de l'autonomie économique vis-à-vis de la chimie de synthèse et des firmes internationales ? Rupture politique, épistémologique ou philosophique vis-à-vis de la technique et du risque de perte de contrôle sur ces techniques ? Le ministère reste bien à l'écart de ce mouvement critique, en restant très attaché à une vision technique de la question agricole : « *l'innovation et la recherche sont essentielles !* »²²⁷ martèle ainsi le ministre. L'agro-écologie pour le ministère ne revient pas du tout à entrer en conflit avec les approches conventionnelles, mais plutôt à intégrer comme des connaissances scientifiques les quelques apports issus des pratiques locales : « *La recherche et la recherche/développement doivent pouvoir bénéficier des remontées des innovations, des expériences et des besoins du terrain* »²²⁸. Si les pratiques plus respectueuses de l'environnement apportent des connaissances plus générales sur les moyens de produire plus, alors elles doivent être intégrées dans la science – et être pensées comme des innovations parmi d'autres.

C'est pour cette raison que le ministère n'hésite pas à parler « d'agriculture écologiquement intensive » - voire à identifier sa vision de l'agro-écologie à l'agriculture écologiquement intensive, en parlant²²⁹ de « *cette idée de l'agro-écologie, de l'agriculture qui va être intensive écologiquement* »... Il reprend alors le concept porté de longue date par Michel Griffon : « *Pour Michel Griffon, l'agro-écologie est une nouvelle manière de concevoir l'agriculture, l'élevage, l'arboriculture et le maraîchage. [...] La solution consiste à utiliser au mieux et de manière amplifiée et intégrée toutes les*

²²⁵ Entretien avec un administrateur de l'association Terre et Humanisme, 27 avril 2015.

²²⁷ Déclaration au Sénat sur les enjeux du projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, Sénat, 9 avril 2014.

²²⁸ « *Projet agro-écologique* », Rapport annuel 2014, p. 13.

²²⁹ Stéphane Le Foll, conclusion de la conférence nationale "Agricultures : Produisons autrement", 18 décembre 2012.

possibilités offertes par les processus naturels. Il s'agit d'une nouvelle ingénierie rendue possible par les avancées des sciences écologiques et qui connaîtra des nouveaux développements grâce notamment aux apports des technologies de la précision. Elle a déjà été adoptée par de nombreux producteurs innovants »²³². M. Griffon inspire directement les pouvoirs publics : au niveau européen, il est missionné par Bruxelles pour réfléchir sur la PAC de l'après 2020. Il inspire aussi Stéphane Le Foll qui l'a invité à la journée officielle de lancement de l'agro-écologie en décembre 2012. Le ministre reprend-il cette vision technique ou s'en éloigne-t-il ? Lorsqu'il écrit que « *l'agro-écologie [...] consiste à utiliser au mieux la connaissance que nous avons sur les processus naturels pour les mettre au service de la production* », il semble bien s'inscrire dans une approche technique, valorisant « l'usage » des « connaissances » pour la « production ».

Cette approche est alors taxée de techniciste par de nombreux acteurs militants. Pour les Amis de la Terre par exemple, « *l'intensification durable n'est pas la solution. Bien qu'elle prétende inclure des pratiques agroécologiques, dans les faits, elle se concentre avant tout sur des approches basées sur la technologie* »²³⁴. Pour un membre du Collectif pour le développement de l'agro-écologie de l'Ain : « *ceux qui font de d'agriculture écologiquement intensive sont plus politisés que nous, ils ont les firmes derrière eux comme Monsanto qui a déjà lancé l'agriculture de conservation. Ils mettent un couvert végétal mais après ils désherbent pour ressemer ! Ils peuvent faire de la diversification du couvert mais on revient quand même ensuite à un levier chimique* »²³⁵. Pour le militant écologiste Fabrice Nicolino : « *l'agriculture n'est pas une technique, mais un modèle social. Le Foll, qui s'en bat l'oeil, bricole un fourre-tout qui mêle 'agriculture écologiquement intensive' et agro-écologie* »²³⁶... Un membre de Terre et Humanisme conclut en entretien que : « *la technique c'est une chose. Mais on ne va pas essayer d'avancer en utilisant uniquement la science [...] On ne peut pas faire de l'agro-écologie sans changer de mode de pensée [...] Et la vision du ministre s'attache surtout à la question technique* »²³⁷. Si le ministère ne clarifie pas la définition de l'agro-écologie, comment la rupture peut-elle être évitée sur cette question du rapport à la technique – entre d'un côté les demandes paysannes pour une diminution de « *l'impact de la technologie* »²³⁸, les appels à un changement profond de paradigme impliquant l'abandon du projet de maîtrise maximale des processus vivants – et de l'autre côté une vision de l' « *agriculture intensive écologiquement* »²³⁹ qui se saisirait des connaissances sur les approches culturelles les plus efficaces pour faire de l'agro-écologie une science de la production comme une autre ?

²³² Dossier de presse du salon de l'agriculture 2015, p. 7.

²³⁴ Les amis de la Terre, « Le loup dans la bergerie. Analyse de l'intensification durable de l'agriculture », octobre 2012.

²³⁵ Entretien du 3 avril 2015.

²³⁶ Fabrice Nicolino, « Le Foll invente « l'agriculture écologiquement intensive », *Charlie Hebdo*, 21 août 2013.

²³⁷ Entretien avec un formateur militant au sein de l'association Terre et Humanisme, 13 avril 2015.

²³⁸ Via Campesina, « Déclaration de Surin de la première rencontre mondiale de l'agro-écologie et des semences paysannes », 6-12 novembre 2012.

²³⁹ Stéphane Le Foll, conclusion de la conférence nationale "Agricultures : Produisons autrement", 18 décembre 2012.

IV. Un référentiel de modernisation agricole obsolète ou ragillard ?

Après avoir tenté d'analyser, sans prétention exhaustive, les divers enjeux (sociaux, économiques, politiques...) et le style d'action publique adopté pour mettre en œuvre la

« transition agro-écologique » que porte l'actuel ministre de l'Agriculture, nous pouvons nous interroger à présent sur l'ampleur d'un tel changement. Le modèle néo-corporatiste dépeint par Pierre Muller serait-il aujourd'hui voué à disparaître, à évoluer ou bien à se transformer pour mieux se pérenniser (Muller, 2014) ? A moins que cette vision d'une structuration sectorisée et normative des politiques publiques ne soit plus adaptée aux évolutions profondes qui affectent à présent, de façon bien plus large, la redistribution des pouvoirs entre le national et le local (Faure et Muller, 2013) ? Une telle réflexion nécessiterait une étude bien plus approfondie que la nôtre, mais nous pouvons toutefois pointer, au terme de notre réflexion, un certain nombre d'éléments.

L'intention politique de réaffirmation de sens et de changement structurel de l'agriculture est martelée par le ministère. Pour le ministre, il s'agit de mobiliser tout son personnel autour de la refonte des objectifs : « *Le projet de l'agro-écologie est un projet global qui a mobilisé toutes les administrations du ministère, sous la responsabilité de la directrice, Catherine Geslain. (...) C'est la première fois qu'on a mobilisé à la fois la DGER, la DGAL et bien sûr la DGPAT. C'est bien un projet global, une mobilisation globale.* »²⁴⁰ Selon l'un de ses conseillers, il s'agit d'une réforme structurelle qui vise un changement cognitif des politiques agricoles. L'intéressé est d'ailleurs détenteur d'une thèse en science politique consacrée justement au changement des modèles agricoles (Brun, 2006), thèse qu'il a conduite sous la direction même de Pierre Muller (Muller, 1984) : « *on veut un changement de référentiel dans le secteur ! On veut changer les cadres cognitifs et normatifs de ce secteur, le référentiel de modernisation a atteint ses limites désormais.* »²⁴¹

En l'occurrence, le « référentiel » auquel il est fait directement allusion est bien un concept destiné à éclairer la matrice cognitive affectant la conduite des politiques publiques. Muller définissait ainsi le « référentiel » des politiques agricoles comme un ensemble « *de représentations du « problème » agricole et rural, à travers des processus de cadrage cognitif qui déterminent sur quoi doit porter l'action publique* » et à travers « *des instruments permettant d'intervenir en fonction de cette représentation* » (Muller, 2009, p. 340). Dans ce type d'analyse, l'intervention, au fil du temps, des pouvoirs publics est appréhendée à partir de « référentiels globaux » qui se succèdent et caractérisent des visions orthodoxes du monde, de l'État et de la société. Ces schèmes de pensée historiquement situés, forgés par des coalitions particulières d'acteurs publics et privés, permettent de repérer et caractériser des styles dominants et identifiables de conduite des politiques publiques tant du point de vue des normes promues que des outils et mesures mis en œuvre. Pierre Muller, dans ses différents travaux, a ainsi retracé l'évolution des politiques agricoles que l'on peut rappeler à grands traits (Muller, 1990 et 2009).

Un référentiel « d'équilibre » qui visait, depuis la III^{ème} République à maintenir les acquis agricoles en protégeant le marché intérieur et en limitant l'exode rural, puis, à la Libération, l'essor du référentiel de « modernisation » porté par la co-gestion naissante

²⁴⁰ Extrait de la conférence de presse de S. Le Foll sur l'agro-écologie, 17 juin 2014 (*retranscription personnelle*).

²⁴¹ Entretien au ministère de l'agriculture, avril 2015.

avec les syndicats majoritaires qui entraîne une professionnalisation du métier et une modification des « normes d'excellence » observables dès les milieu des années 1960.

L'agriculture s'organise alors en « filières verticales » axées sur la production, parallèlement à l'essor de la Politique Agricole Commune (PAC) qui accélère une telle évolution. Il en résulte une perte tendancielle d'autonomie pour des exploitants devenus dépendants des « réseaux économiques » et des filières agro-alimentaires. Il en résulte aussi une déterritorialisation de l'agriculture détachée progressivement de « son environnement social et économique immédiat ».

Ce modèle de développement modernisateur sera peu à peu remis en cause pour plusieurs raisons. Il ne « ne fonctionne bien qu'en circuit fermé » c'est-à-dire avec le contrôle étroit du marché agricole. Il ne pourra pas non plus empêcher le maintien ou la réapparition de formes alternatives d'agriculture ne correspondant pas au modèle d'excellence spécialisée : en cas de transformation et commercialisation sur place de produits, d'offre d'activités agrotouristiques, de pluriactivité... Autant d'éléments qui composent une agriculture « de services » marginalisée mais toujours présente face à l'agriculture majoritaire de « production ». Cette dernière échoue d'ailleurs à transformer « l'exploitant » en un « entrepreneur » à part entière à cause de sa non-maîtrise, dans le circuit économique, de la commercialisation à grande échelle des produits (Muller, 1990). Depuis les années 1980 et l'essor du « référentiel global » de « marché » en phase avec la libéralisation des échanges, un décalage entre agriculture et société française se fait sentir, une « panne » du référentiel agricole. Non seulement l'agriculture ne serait plus le miroir ni le moteur des évolutions sociales, mais elle serait en proie à une crise identitaire liée à la « frilosité » de ses élites placées en position de « repli défensif » face à la PAC, à la mondialisation de l'économie, aux « nouveaux enjeux territoriaux », aux formes persistantes et alternatives d'agriculture non intensive, au retrait de l'État qui n'est plus keynésien mais astreint à la rigueur budgétaire (Muller, 2007).

Serait-on dès lors investi à présent dans ce qu'Alain Faure et Pierre Muller appellent un nouveau « cycle » historique de « gouvernementalité » reposant sur un « régime économique », des « règles de citoyenneté » et un « style » d'action publique spécifiques ? Après le « marché », la « gouvernance durable » (Faure et Muller, 2013) ? Si les logiques de « marchandisation » demeurent encore prégnantes dans l'agriculture, dans la gestion de l'espace rural et semblent plus largement au cœur des priorités économiques et budgétaires de l'État en France ou en Europe, il y aurait en même temps une légitimation croissante des objectifs de développement durable au sein de l'ensemble des politiques publiques (Muller, 2009). On peut ainsi imaginer que s'opère le passage à une nouvelle ère de gouvernementalité qui, selon Alain Faure et Pierre Muller se caractériserait ainsi : une remise en cause du « credo néolibéral » ; une citoyenneté organisée en « réseaux » et assortie d'un renforcement des revendications et expertises locales sur fond de préoccupations environnementales et climatiques ; une décision publique souple et éclatée, sous-tendue par divers « récits » (Roe, 1994 ; Radaelli, 2000) qui conduisent à mettre en débat le bien commun (Faure et Muller, 2013).

Nombreux sont en effet les auteurs de science politique qui s'attachent aujourd'hui à dépeindre la redistribution contemporaine des échelles, frontières et modalités d'exercice du pouvoir. Depuis le lancement de l'Acte III de la décentralisation encore en cours (Protière, 2011), ce processus semble se confirmer avec, notamment, le transfert de compétences renforcées aux régions fusionnées et aux nouvelles entités métropolitaines. Le phénomène n'est toutefois pas unilatéral, plutôt ambivalent car l'on observe à la fois un retrait et un maintien recentralisateur de l'État qui crée des agences à vocations

multiples, cible les zones éligibles et reprend en main les crédits d'investissement autrefois déconcentrés (Epstein, 2005 ; Benamouzig et Besançon, 2008). Un État qui multiplie les appels à projet en conditionnant les cofinancements dont dépendent de façon croissante et concurrentielle les collectivités territoriales. Un État qui réinvente les lieux et conditions de fabrique du « compromis » (Nay et Smith, 2002), mais qui réorganise, de façon pas toujours concertée, la distribution locale des pouvoirs comme en témoigne l'adoption contestée de l'actuelle réforme territoriale. On note aussi une émergence du « paradigme du risque » qui renforce le rôle des administrations centrales (Hassenteufel, 2008) dans un contexte plus général de recomposition des figures de légitimité politique. La rhétorique de la « gouvernance », présente à l'échelle nationale comme internationale, pourrait ainsi osciller à présent entre deux alternatives : un renforcement de la démocratie participative ou bien la promotion d'une « nouvelle morale globale » au service de la seule « concurrence et de l'efficacité de marché » (Gaudin, 2014).

Si la notion de « référentiel » semble donc « brouillée » (Faure et Muller, 2013), moins adaptée pour décrire le polycentrisme affectant la production de sens, de valeurs et d'instruments d'action publique, il n'en demeure pas moins un point d'achoppement dans l'analyse. Que l'on raisonne en postulant un néo-corporatisme décisionnel ou que l'on raisonne en termes de « gouvernementalité », se pose toutefois dans les deux cas la difficulté de se prononcer, souvent nécessairement *ex post*, sur le passage d'un modèle d'action publique à un autre. Par ailleurs, l'exercice typologique oblige, par nature, à caractériser la succession dans le temps d'idéaux-types. On peut, certes, envisager, comme Alain Faure et Pierre Muller le font pour l'action publique « infranationale », de dépasser la simplification induite par la seule alternative entre changement « incrémental » ou changement par « rupture » (Faure et Muller, *précit.*), mais, à l'échelle nationale, postuler une succession de « cycles » incite à supposer qu'une matrice cognitive prévaut tendanciellement, à un moment, sur une autre. Mais comment savoir que l'on entre dans une nouvelle période ? Pour l'instant, il semble bien difficile de déterminer si la matrice du « marché » s'efface au profit de celle sur la « durabilité » ou si les deux se combinent pour mieux accréditer, de façon affichée ou implicite, l'une ou l'autre option. En d'autres termes, peut-on sortir de la référence au marché dans les politiques publiques comme dans les politiques agricoles ?

Si l'on revient à présent à la transition agro-écologique qui nous intéressait ici, il semble que, pour l'instant, nous soyons confrontés, pour reprendre la terminologie proposée, à une gouvernementalité hybride au sein des politiques agricoles, une matrice néo-libérale, voire « social-libérale », qui valorise ce que l'on pourrait appeler un *Écobusiness*, une alliance revisitée entre écologie et économie, une réconciliation réenchantée de toutes les formes de performances et de compétitivité. Une façon d'associer les modes de faire et de penser empruntés à la norme de durabilité (protection de l'environnement, territorialisation de l'action, démarches participatives et incitatives, discussion d'un « intérêt général local »...) tout en ménageant des répertoires plus anciens d'action publique.

L'ouverture des politiques agricoles à de nouveaux acteurs mais le maintien du principe de co-gestion et des rapports préexistants de force, avec les syndicats majoritaires comme, semble-t-il, avec certains lobbys économiques, incite à la prudence afin de ne pas survaloriser l'effort politique de changement (1). La prise en compte des coalitions d'acteurs, des valeurs et instruments actuellement déployés pour faire advenir la transition agro-écologique ouvre un chantier de recherche qui émerge à peine et dont notre modeste enquête ne prétend pas faire le tour. Les jeux d'acteurs ainsi que les

productions cognitives et techniques qui s'esquissent suggèrent plutôt, pour l'instant, une tentative d'hybridation entre normes du marché et normes de durabilité, au nom d'une quête renouvelée de performance. Une façon d'ennoblir et de moraliser l'activité de production agricole qui se trouve désormais enrichie d'attentes sociales, territoriales, écologiques (2).

Reste à savoir si une telle fabrique cognitive a vocation à survivre à son ministre et si elle augure d'une reconfiguration plus large, non seulement des politiques agricoles, mais aussi, plus largement, d'une action publique placée sous tension entre transition écologique et sortie de la crise économique-financière. Un phénomène endémique qui repose, à chaque fois, la question de la place et du rôle de l'État.

1) Des rapports de force « aérés » mais préservés : ouverture mais maintien de la cogestion agricole

L'agro-écologie apparaît, on l'a vu, comme un référent non normatif d'action, un mot d'ordre délibérément général et inclusif et dont la traduction technique a été confiée, parallèlement aux travaux de recherche de l'INRA ou du CIRAD, aux organisations professionnelles agricoles traditionnelles : instituts techniques et chambres d'agriculture. Le cadrage normatif descendant n'a pas fait partie des choix politiques, le risque de « déprofessionnalisation » c'est-à-dire d'imposition de l'extérieur aux agriculteurs de la définition de bonnes pratiques semble donc ici écarté (Demailly et de la Broise, 2009). Toutefois, le maintien des habituels rapports de force en faveur du syndicalisme majoritaire et, plus indirectement, des lobbys phytosanitaires incite à se demander de quelle manière ces derniers vont interpréter, se réapproprier et appliquer la réforme. Le ralliement consensuel au changement peut étonner ou du moins interroger l'observateur : faut-il y voir le signe d'une acculturation progressive à d'autres valeurs ou la porte ouverte au détournement de ces mêmes valeurs ? Il y a fort à parier que l'évolution sociale combine ces deux tendances.

Selon ce fonctionnaire, il y aurait en effet une salutaire mobilisation de la part des organisations professionnelles agricoles qui ferait écho à la volonté ministérielle de « *sortir de la cogestion* » tout en trouvant une certaine « *aération* » : « *on a testé des outils avant de les mettre en ligne avec les réseaux CIVAM et autres. Même les chambres et les coopératives y trouvent un intérêt alors qu'elles ne sont pas payées, même sans argent, elles se mobilisent !* »²⁴². Du côté de la FNSEA, on affiche une certaine satisfaction. Selon Sébastien Windsor, président de la chambre d'agriculture de Seine Maritime, le changement résonne comme une forme de reconnaissance : « *Nous ne voulions plus voir les contraintes écologiques s'accumuler sans prise en compte des réalités économiques. Quand on nous a proposé l'approche agro-écologique, il nous a semblé que c'était une opportunité de sortir d'une vision secteur par secteur, directive par directive. Nous allons enfin faire reconnaître le rôle de l'agriculture et les résultats obtenus ces dernières années, tant du point de vue environnemental qu'économique.* »²⁴³

Chez les chercheurs, la réforme est accueillie parfois avec circonspection. Selon ce chercheur de l'INRA investi de longue date dans l'agro-écologie, il y aurait au contraire, en l'absence de parution de règlement ou de décret normatif, une tentation importante de récupération politique : « *l'APCA a été mandatée pour établir le référentiel agro-écologique, ils vont tout noyauter ! Parce qu'ils n'ont pas toujours les compétences ni*

²⁴² Entretien au ministère de l'agriculture, avril 2015.

²⁴³ *Chambre d'agriculture*, n° 1038, déc. 2014.

l'envie de changement. A présent, les Chambres affirment qu'elles faisaient de l'agro-écologie depuis longtemps ! »²⁴⁴. D'après Nathalie Girard, agronome et chercheur en sciences de gestion qui analyse les stratégies de gestion des connaissances destinées à accompagner l'activité agricole, il y aurait un « risque » que les « outils (*agro-écologiques*) restent ancrés dans le paradigme dominant, d'autant plus qu'ils sont majoritairement fondés sur des connaissances scientifiques produites dans ce même paradigme productiviste ». (Girard, 2014).

Du côté des firmes phytosanitaires, s'opère une adaptation peu surprenante du discours qui rappelle le succès, en son temps, de la référence à « l'agriculture durable » ou, de façon plus générique, à l'injonction de durabilité. La puissante firme suisse Syngenta qui commercialise pesticides et OGM en France et dans le monde, revendique à présent, elle aussi, les préceptes agro-écologiques au nom de l'autosuffisance alimentaire. Il faut dire que, du côté de l'État, certains signaux émis ne vont pas dans le sens du changement : on songe au refus, déjà évoqué, du ministère de se positionner sur la question des OGM ou encore, comme nous allons l'exposer ici, à la controverse judiciaire sur l'épandage aérien de pesticides dans les Antilles que l'on peut brièvement rappeler.

Le 30 janvier 2015, parallèlement à la conférence nationale sur l'an 1 de l'agro-écologie²⁴⁵, l'interdiction des épandages aériens de pesticides que le ministre avait annoncé, dès juillet 2012, vouloir « à terme » interdire, ne semble pas encore possible, dès lors que ces épandages présentent un avantage économique pour l'agriculteur. Le décret du 23 décembre 2013 qui amende très légèrement celui du 30 mai 2011, prévoit en effet d'accorder des dérogations « *lorsque cette technique présente des avantages manifestes* », notamment quand les conditions de relief et de pente compliquent le recours à d'autres solutions²⁴⁶. Plusieurs associations de défense de l'environnement, en métropole comme en Outre-Mer, accusent même le ministère de rendre encore plus facile l'obtention de ces dérogations et notamment la production intensive de bananes sur des îles déjà contaminées par la chlordécone, insecticide ayant « rendu impropre à la consommation légumes des jardins et poissons côtiers ». Le feuilleton judiciaire local révèle d'ailleurs de tels conflits, les autorisations d'épandage aérien de pesticides délivrées par les préfets étant à plusieurs reprises, notamment en 2013, annulées par le tribunal administratif de Guadeloupe ou Martinique, mais réitérées ensuite avec le soutien du ministère de l'agriculture qui fit à chaque fois appel de ces décisions²⁴⁷.

Côté apiculteurs, la consultation publique d'août 2013 ne satisfait pas les professionnels ou militants de l'environnement qui, comme le déplore Olivier Fernandez, du syndicat d'apiculture de Midi-Pyrénées, ne retrouvent « *presque rien des propositions () formulées avec l'équipe de France Nature Environnement de Midi-Pyrénées* ». Le délai de réaction d'une semaine demandé par les apiculteurs pour mettre à l'abri leurs abeilles avant tout traitement par avion n'a ainsi pas été satisfait : l'obligation pour les agriculteurs d'informer la préfecture passe juste de 48 à 72 heures sans compter le fait que certaines dérogations puissent être accordées en cas d'urgence. Le président du syndicat d'apiculture n'aura plus qu'à « *se débrouiller pour trouver et prévenir les apiculteurs concernés par le prochain épandage parmi les 600 à 1 000 que compte son département.* » De même façon, la distance de sécurité exigible pour la protection des riverains n'a pas varié : 50 mètres pour les habitations, parcs, animaux, points de captage

²⁴⁴ Entretien à l'INRA, Clermont-Ferrand, mars 2015.

²⁴⁵ Le discours du ministre est téléchargeable sur internet.

²⁴⁶ *Le Monde*, « Pesticides, les épandages aériens vont se poursuivre en France », 16 janvier 2014.

²⁴⁷ *idem*.

d'eau, rivières même si la liste des publics-cibles a pu être étendue aux « lieux accueillant du public » et aux « groupes de personnes vulnérables »²⁴⁸.

Le maintien tendanciel des rapports de force avec les représentants syndicaux comme économiques inciterait donc à supposer un maintien des formes préexistantes d'administration de l'agriculture. Pourtant, l'infléchissement cognitif introduit par la réforme incite aussi à ne pas mésestimer les dynamiques potentielles d'évolution.

2) Une moralisation de la production agricole

Dans le modèle agro-écologique, l'État tente de réenchanter l'agriculture, de réinsuffler des éléments identitaires de fierté professionnelle (le leadership, l'exemplarité à trouver « *pour un grand pays agricole comme le nôtre* »²⁴⁹) tout en laissant le soin aux acteurs locaux de réinterpréter à leur guise des orientations tiraillées entre généralité fédératrice des objectifs et précision nécessaire des outils. L'on peut s'interroger, comme on vient de le faire, sur les modalités d'appropriation de la réforme par les organisations professionnelles agricoles. On peut aussi s'interroger, pour finir, sur les conditions d'intériorisation du changement par les agriculteurs eux-mêmes même si l'acculturation aux valeurs et référents d'action reste difficilement mesurable.

Selon un sondage BVA²⁵⁰ réalisé à la demande du ministère et diffusé pas ses soins, 50 % des exploitants auraient entendu parler d'agro-écologie. En regardant de plus près, la formulation des questions peut induire une forme de reconnaissance des pratiques car, sur un panel de 655 agriculteurs interrogés, 93 % considèrent avoir déjà mis en place l'une ou moins des 6 démarches agro-écologiques proposées (surtout en termes de limitation des intrants et d'amélioration de la qualité des sols). Ce besoin de reconnaissance semble particulièrement vrai pour les viticulteurs qui sont présentés par le sondeur comme se sentant le plus « impliqués ». Il est vrai que la filière est placée, depuis, une bonne décennie sous les feux de la critique environnementale à cause de sa responsabilité avérée dans la pollution de l'eau (Bosc, Doussan, 2009).

Un autre chiffre du sondage semble intéressant à commenter concernant les freins à la réforme : 61 % de ceux qui se disent engagés dans des démarches agro-écologiques ne souhaitent pas, à l'avenir, s'engager davantage. Les objectifs de protection de l'environnement et de limitation de la pollution n'apparaissent, pris isolément, que comme des domaines très minoritaires d'implication future de la part des exploitants, tandis que les investissements en temps et argent demeurent, avec les contraintes réglementaires, les principaux obstacles au changement. Les plus convaincus apparaissent comme ayant moins de 35 ans ou étant déjà convertis à l'agriculture biologique. La révolution agro-écologique ne semble donc par pour l'instant infléchir des variables sociologiques récurrentes, déjà identifiées de longue date dans nombre d'analyses consacrées aux mutations des pratiques²⁵¹.

Obstacles socioculturels et routines institutionnelles

²⁴⁸ *Le Monde*, « Pesticides, les épandages aériens vont se poursuivre en France », 16 janvier 2014.

²⁴⁹ Expression utilisée par S. Le Foll lors de sa conférence de presse sur l'AE, 17 juin 2014.

²⁵⁰ Sondage BVA, « Perception de l'agro-écologie par les agriculteurs français », 30 janv. 2015. (téléchargeable sur le site du ministère de l'agriculture)

²⁵¹ Pour un état de l'art assez synthétique sur la question, voir la note préparée par le Centre d'études et de prospective du ministère de l'agriculture, « Transitions vers la double performance : quelques approches sociologiques de la diffusion des pratiques agroécologiques », n° 63, sept. 2013.

Un premier frein au changement serait celui de la compétence. Pour ce militant associatif, il y aurait un problème d'évolution des connaissances et de routinisation des réflexes institutionnels : « les *instituts techniques* « ne raisonnent qu'à la parcelle et non à l'échelle des écosystèmes ! »²⁵² Mais il y aurait aussi pour ce jeune agriculteur détenteur d'un diplôme d'ingénieur agronome, des barrières socioculturelles à lever chez les agriculteurs. Miser sur leur seul auto-engagement ne sera, selon lui, pas suffisant. Hormis les pionniers déjà « *en pointe* », les militants déjà convaincus ou ceux qui font le pari d'innover du fait de leur haut niveau de qualification, il est possible que resurgissent les résistances habituelles face au risque encouru et à la gestion de l'incertain : « *on aura 15 ou 20 agriculteurs maximum dans ces GIEE, c'est pas sûr qu'ils innovent car ça génère des réticences. (...) Il faudrait faire du participatif plus structuré par les pouvoirs publics pour convaincre les agriculteurs !* »²⁵³. Des collectifs d'agriculteurs déjà constitués n'envisagent pas, d'ailleurs, de changer de statut : pour le président de l'association BASE (Bretagne Agriculture Sol et Environnement), la transformation en GIEE ne semble pas attractive : « *l'intérêt de devenir un GIEE pour BASE, on n'y a même pas pensé. On fonctionne bien sans, alors pourquoi aller chercher de la complexité pour obtenir des subventions ?* »²⁵⁴.

Un premier pas vers la déssectorisation et la re-territorialisation de l'agriculture ?

Malgré les obstacles traditionnels inhérents à l'appropriation sociale de nouvelles inflexions publiques, il convient néanmoins de prendre au sérieux le discours politique et les actions mises en œuvre. Les normes et outils qui commencent à se diffuser au nom de l'agro-écologie produisent, à plusieurs égards, un infléchissement des normes, valeurs et représentations agricoles :

1) De prime abord, le discours agro-écologique s'érige en rupture avec le référentiel de « modernisation » et de « marché » puisqu'il valorise, au contraire, une plus grande autonomie des agriculteurs et une autre forme de gestion du risque. Le conseil agricole, en un domaine où les savoirs ne sont pas encore stabilisés, est censé se faire moins prescriptif : « *l'agriculteur ne sera plus un ouvrier, il faut le remettre au cœur de la décision, le conseiller ne sera plus prescripteur mais accompagnateur.* »²⁵⁵ L'actuel ministre mise aussi sur les efforts de formation des futurs exploitants et de leurs conseillers : dans les lycées agricoles et plus tard dans l'enseignement supérieur même si le domaine d'investigation constitue pour l'instant un vaste front de recherche où « *personne n'a vraiment les bases ; les enseignants de la génération des années 1960 ne connaissent que le chimique !* »²⁵⁶. Assistera-t-on pour autant à un transfert moins descendant des connaissances comme l'espère ce chercheur de l'INRA ? Selon lui, « *l'agro-écologie fait changer de posture le chercheur, l'agriculteur, le conseiller agronomique, le politique. On ne définit plus de recettes, on valorise les potentialités du milieu, on fait de la co-construction et on gère autrement les risques sans bombarder d'intrants.* »²⁵⁷ On peut à cet égard rappeler que le dialogue d'égal à égal nécessite bien souvent la détention d'un capital socioculturel élevé et, en matière agricole, persiste une « rupture épistémique » entre « praticiens de terrain (agriculteurs, conseillers) et

²⁵² Entretien au sein du Collectif pour le développement de l'AE de l'Ain, 3 avril 2015.

²⁵³ *Idem.*

²⁵⁴ Entretien avec Frédéric Thomas sur le site « *aveniragricole.net* », 16 avril 2015.

²⁵⁵ Entretien au ministère de l'agriculture, sous-direction des affaires européennes, 13 avril 2015.

²⁵⁶ Entretien auprès du Collectif agroécologique de l'Ain, 3 avril 2015.

²⁵⁷ Entretien avec un chercheur de l'INRA, Clermont-Ferrand, 8 avril 2015.

scientifiques dans leurs laboratoires » (Girard, 2014). Si les conseils dispensés et les dynamiques collectives échouent à convaincre, on peut penser que le changement risque de ne concerner que les élites agricoles ou ceux déjà sensibilisés à l'environnement.

2) Dans la réforme, on trouve aussi une certaine re-territorialisation de l'agriculture, une incitation à connaître et valoriser les fonctionnalités des écosystèmes naturels, les spécificités de territoires appréhendés désormais non plus comme des supports passifs de production, mais comme des vecteurs de lien social. L'agriculture ne semble plus définie de façon étanche, aut centrée, spécialisée mais de façon plus multidimensionnelle, en lien avec une diversité d'enjeux sociaux (paysages, biodiversité, protection de l'eau, énergie, offre touristique ...) qui concernent aussi bien les collectivités territoriales que les simples citoyens. Les régions dont l'échelle d'action et les moyens ont été récemment décuplés, pourraient jouer un rôle significatif grâce à leur gestion du FEADER ou à la mise en place des Plans régionaux de l'agriculture durable, futurs leviers de « mise en cohérence » locale des actions et partenariats, à condition justement d'en ouvrir l'accès et d'en « élargir la portée » (rapport Guillou, 2013, p. 26). Quant aux services agricoles de l'État, l'apprentissage d'une gestion plus ascendante se ferait sentir : « *nos DRAAF étaient très habituées aux instructions descendantes, elles étaient étonnées de ne pas avoir d'injonctions sur l'agro-écologie ! Nous, on veut une gouvernance partenariale, on les fait dialoguer entre eux mais c'est à eux de faire ! Au début, c'était très déstabilisant pour eux, puis il y a eu une émulation entre DRAAF, Chambres et instituts.* »²⁵⁸ L'impératif de fédération socioprofessionnelle et de gestion agricole trouve ici une déclinaison plus ascendante et donc plus incertaine dans son contenu et ses modalités techniques. Les politiques incitatives ne sont pas neuves en agriculture, notamment depuis la réforme de la PAC de 1992 et la création du second pilier, mais c'est plutôt cette façon de repenser le rôle régulateur de l'État et les objectifs assignés à l'agriculture qui pourrait constituer un vecteur de rupture avec un modèle centralisateur et sectorisé.

CONCLUSION

Face au projet de transition agro-écologique amorcé depuis 2012 par le ministre français de l'agriculture, notre approche a consisté à interroger les conditions et effets du changement dans les politiques agricoles comme les origines et modalités de politisation de l'agro-écologie. L'irruption d'un vocable encore polysémique semble procéder d'une stratégie de réenchantement de l'agriculture qui obéit à plusieurs types d'intérêts politiques. On note, tout d'abord, un souci de production de sens et de pacification au sein d'un secteur supposé en crise ou en manque de nouveaux référents mobilisateurs face à la mondialisation des échanges, à l'eupéanisation des décisions agricoles, à la montée en puissance des injonctions environnementales et des modifications climatiques qui contraignent ou menaceraient la productivité. Dans un contexte d'érosion du modèle agro-industriel, le recours à un vocable neuf en politique, qui recèle, semble-t-il, une stimulante potentialité scientifique et technologique, permet aux décideurs publics de retourner la contrainte environnementale. Pensée comme un nouvel atout, la « performance » des écosystèmes naturels permet de revisiter l'objectif de productivité d'une façon inédite, fédératrice et mobilisatrice – en présentant aux agriculteurs la réduction de l'usage des ressources fossiles comme une opportunité renouvelée de

²⁵⁸ Entretien au ministère, sous-direction des affaires européennes, 13 avril 2015.

diminuer les consommations intermédiaires. L'approche ministérielle de l'agro-écologie permet alors d'insérer le plan agroécologique dans un projet gouvernemental de relance économique axé sur la baisse des coûts et une amélioration de la compétitivité – dans l'agriculture comme dans l'industrie d'ailleurs. Le caractère systémique de l'approche agroécologique cadre bien, également, avec une demande sociale d'intégration d'enjeux à la fois sociétaux, territoriaux et environnementaux ; l'approche systémique permet de valoriser la cohérence planificatrice des choix publics et de justifier une action faite pourtant de mesures et plans épars, assise sur peu de financements nouveaux, dont la cohésion est reconstruite *a posteriori*. Le halo d'imprécision qui entoure encore la notion intégrative d'agro-écologie confronte cependant les pouvoirs publics à un paradoxe : le ralliement progressif des acteurs agricoles est supposé provenir de l'abandon par l'État de tout normativisme mais la crédibilité de la réforme suppose le recours minimal aux instruments traditionnels d'action publique : critères de diagnostic et d'attribution des aides, cahiers des charges, labellisation, aides financières, soutien à la création de collectifs, efforts de formation, outils d'évaluation, etc... L'analyse des modalités d'application de la réforme conduit ainsi à mettre en évidence une préférence nette pour les démarches incitatives et partenariales, en rupture avec la tradition descendante qui a longtemps prévalu en ce domaine.

L'examen des origines et effets du changement agro-écologique nous a amenés à réfléchir en conséquence à son ampleur et à son devenir. S'agit-il d'un épiphénomène lié aux efforts personnalisés d'un ministre ? Faut-il voir au contraire dans cette tentative d'hybridation entre impératifs de production et de protection les prémices d'un changement de « cycle » agricole ? Le « référentiel de marché » serait-il dépassé aujourd'hui par la « gouvernance durable » des politiques publiques (Faure et Muller, 2013) – à moins que l'économicisation tendancielle de la politique ne compromette les possibilités de régulation publique, conférant seulement au politique la mission de production cognitive et le soin de confier aux partenaires locaux, publics et privés, la charge d'interpréter à leur guise les orientations fournies ? Pour l'heure, logiques « d'écologisation » de l'agriculture et de marchandisation de l'environnement s'entremêlent sans que l'on puisse trancher sur l'issue du processus...

L'enquête exploratoire que nous avons menée suggère en tout cas une absence, pour l'instant, de rupture paradigmatique. Certes, de nouvelles techniques sont intégrées, de nouvelles technologies, de nouveaux savoirs issus des pratiques locales, mais le logiciel productiviste est maintenu dans une énième tentative technique pour mieux maîtriser le vivant, produire davantage tout en diminuant les coûts. En définitive, trois écueils possibles se dessinent quant au devenir de cette réforme :

- En premier lieu, on peut évoquer le risque d'une agriculture à deux vitesses qui opposerait une production de masse intégrée dans les filières à une agriculture plus qualitative et territorialisée, la première intégrant les enjeux environnementaux de façon externe, comme une contrainte, la seconde ayant au contraire internalisé ces attentes sociétales (Muller, 2010).

- En second lieu, on peut envisager le risque d'un « système à la carte »²⁵⁹, l'adaptation négociée du changement et la recherche de compromis de la part du ministère ne produisant pas l'effet attendu d' enrôlement généralisé mais, à l'inverse, l'essor seulement d'une production de « niche » dotée, au fil du temps, de ses propres

²⁵⁹ C'est en tout cas la crainte exprimée dans ce support de presse qui défend l'agriculture biologique : « Le ministère s'oriente donc vers un système à la carte qui laissera à chaque agriculteur la liberté d'appliquer telle ou telle mesure, plutôt que sur un mode de production global de l'exploitation », *Biofil*, n° 86, mars-avril, 2013, p. 22.

critères et standards de production. Dans ce cas, la réforme échouerait à produire ce que les agronomes appellent une « reconception » des systèmes de culture et des réseaux sociotechniques ; elle entraînerait seulement la reconnaissance d'un nouveau label d'agriculture alternative.

- En dernier lieu, on peut aussi s'interroger sur la pérennité, en cas d'alternance politique, d'une réforme fortement incarnée par son ministre, élément qui a pu accélérer la visibilité et la mise en œuvre du processus mais qui en a aussi fragilisé les bases sociales.

BIBLIOGRAPHIE

- Abbott K., Keohane R., Moravcsik A., Slaughter A.M., Snidal D., « The Concept of Legalization », *International Organization*, vol.54, n°3, 2000, p. 401-419.
- Abramovay R., « Estratégias alternativas para a extensão rural e suas conseqüências para os processos de avaliação », Communication au 45^e congrès de la Société Brésilienne d'Economie, Administration et Sociologie Rurale, Londrina, 22/07/07.
- Altieri M. A., *Agroecology, the Scientific Basis of Alternative Agriculture*, U.C. Berkeley, Cléo's Duplication Services, 1983.
- Allaire G., « L'économie de la qualité, en ses secteurs, ses territoires et ses mythes », *Géographie, Économie et Société*, n° 4, 2002.
- Arrignon M., *Les politiques incitatives*, PUG, 2015 (à paraître).
- Baret P., « Agro-écologie et innovation : jeux sémantiques et diversité de conceptions pour quelles transitions ? », *Fourrages*, 217, 2014, pp. 91-99.
- Bellon S., « Rebonds agroécologiques », *Campagnes solidaires*, n° 254, 2010.
- Bellon S., Ollivier G., « L'agro-écologie en France : une notion émergente entre radicalité utopique et verdissement des institutions », in Albaladejo C., (dir), Séminaire « *Actividad agropecuaria y desarrollo sustentable: que nuevos paradigmas para una agricultura "agroecologica"?* », Buenos Aires, 2011, p. 27.
- Benamouzig P. et Besançon J, « Les agences : de nouvelles administrations publiques ? » in Borraz O. et Guiraudon V. (dir), *Politiques publiques : 1, la France dans la gouvernance européenne*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 283-307.
- Bensin B.M., *Agroecological characteristics description and classification of the local corn varieties chorotypes*, 1928. (Publisher unknown).
- Bonneville, J-R, Jussiau, R, Marshall, E, *Approche globale de l'exploitation agricole*, INRAP, 1989.
- Bonny S., « L'agriculture écologiquement intensive : nature et défis », *Cahiers de l'Agriculture*, vol. 20, n° 6, nov-déc. 2011, pp. 451-462.

- Bosc C., « Le développement territorial existe-t-il ? Entre efficace performative et prégnance de nouveaux répertoires d'action publique », (à paraître en 2015, *Presses Universitaires de la Méditerranée - PULM-*, coll. *Territoires en mutation*).
- Bosc C., *Faire carrière dans l'écologie. Dynamiques françaises de politisation de l'environnement urbain*, L'Harmattan, collection Logiques Politiques, 2013, 379 p.
- Bosc C., « De l'écologie urbaine aux éco-quartiers : dérive communautariste ou émergence d'une nouvelle utopie ? » in *La ville aux défis de l'environnement, Revue des Sciences Sociales de l'Université de Strasbourg*, n° 47, 2012.
- Bosc C., Doussan I., « La gestion contractualisée de l'eau auprès des agriculteurs est-elle durable ? Approche juridique et politique », *Economie Rurale*, janv.-fév. , n° 309, 2009, pp. 65-80.
- Boussaguet L. Jacquot S., Ravinet P., *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences po, 2006.
- Boy D., Brugidou M., Halpern C., Lascoumes P., *Le Grenelle de l'environnement. Acteurs, discours, effets*, A. Colin éd., coll. Recherches, Paris, 2012.
- Brun G., *L'Agriculture française à la recherche d'un nouveau modèle*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques Politiques, 2006, 346 p.
- Bruneau I., « L'érosion d'un pouvoir de représentation », *Politix*, vol. 26, n° 103, 2013, pp. 9-29.
- Bruneau I., « Recomposition syndicale et constructions des collectifs militants » in Hervieu B. et al., *Les mondes agricoles en politique*, Presses de Sciences Po, Paris, 2009, pp. 217-240.
- Brunier S. , « Le travail des conseillers agricoles entre prescription technique et mobilisation politique (1950-1990) », *Sociologie du Travail*, Vol. 57, n°1, 2015, p. 104–125.
- Burel F. et Baudry J., *Écologie du paysage. Concepts, méthodes et applications*. Paris, TEC & DOC, 1999, 362 p.
- Byé P., « Les innovations dans l'agro-fourmiture : contexte et évolution », *Économie rurale*, n°158, 1983, p. 11-17.
- Byé P., « Mécanisation de l'agriculture et industrie du machinisme agricole : le cas du marché français », *Économie rurale*, n° 130, 1979, p. 46-59.
- Cayre P., « Former "au" métier, former "le" métier. La médiation pédagogique pour accompagner la recomposition du métier d'agriculteur dans l'enseignement agricole », Thèse de sociologie dirigée par Bruno Lemery et Claude Compagnone, soutenue à AgroParisTech en 2013.

- Centre d'études et de prospective, « L'agro-écologie : des définitions variées, des principes communs », n° 59, 2013a.
- Centre d'études et de prospective, « Transitions vers la double performance : quelques approches sociologiques de la diffusion des pratiques agroécologiques », n° 63, sept. 2013b.
- Coulomb, P., « L'agriculture, une affaire d'État », in Coulomb P. (dir.), *Les Agriculteurs et la politique*, Presses de Sciences Po, 1990.
- Daniel F.J., « La recomposition des solidarités entre agriculteurs aux Pays-Bas : écologisation des pratiques ou transformations managériales ? », *Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement*, 93 (1), pp.31-47, 2012.
- David C., Wezel A., Bellon S., Doré T., Malézieux E., « Agro-écologie », *Les mots d'agronomie* [Disponible en ligne sur : mots-agronomie.inra.fr].
- Dehousse R. (dir.), *L'Europe sans Bruxelles ? Une analyse de la méthode ouverte de coordination*, L'Harmattan, 2004.
- Demailly L., de la Broise P., « Les enjeux de la déprofessionnalisation », *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie* (4), 2009.
- De Schutter, O. « Agro-écologie et droit à l'alimentation. Rapport présenté à la 16ème session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU », 2011.
- Deverre C., de Sainte Marie C., « L'écologisation de la politique agricole européenne. Verdissement ou refondation des systèmes agro-alimentaires? », *Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement*, vol. 89, n°4, p. 83-104.
- Donzelot J. et Estèbe P., *L'État animateur, essai sur la politique de la ville*, éd. Esprit, coll. Ville et Société, Paris, 1994, 238 p.
- Duru M., « Renouveler paradigme et objet de recherche sur le pâturage par la recherche en partenariat », in De Turckheim E. (dir.), *Concevoir et construire la décision*, Editions Quæ , 2009, p. 223-240.
- Duran P., *Penser l'action publique*, Paris, LGDJ, coll. Droit et Société, série Politique, 1999.
- Éditorial de la revue Politix, *Représenter les agriculteurs*, n° 3, 2013, pp. 3-6.
- Epstein R., « Gouverner à distance. Quand l'État se retire des territoires », *Esprit*, n° 11, nov. 2005.
- Faure A. et Muller P., « Cycle, réseaux, récits : questions de recherche sur l'action publique locale-globale », Colloque international CANAL, Montpellier, 20-23 mars 2013.
- Foucault M., *Naissance de la biopolitique : Cours au collège de France (1978-1979)*, Seuil, 2004.
- Francis C.A ; and al., *Adapting varieties for intercropped systems in the tropics*, Multiple Cropping Symposium, *American Society of Agronomy*, Madison, Wisconsin, 1976.

- Friederichs K., *Die Grundfragen und Gesetzmäßigkeiten der landund forstwirtschaftlichen Zoologie*. Berlin, Paul Parey, 1930.
- Gaudin J.-P., *Critique de la gouvernance. Une nouvelle morale politique ?*, éd. De l'Aube, Paris, 2014.
- Gaudin J.-P., *L'action publique. Sociologie et politique*, Paris, Presses de Science Po-Daloz, coll. Amphi, 2004.
- Ghali M., Daniel K., Colson F., Sorin S., « L'agriculture écologiquement intensive. Une approche économique », *Économie Rurale*, 341, mai-juin 2014, p. 83-99.
- Girard N., « « Quels sont les nouveaux enjeux de gestion des connaissances ? L'exemple de la transition écologique des systèmes agricoles », *Revue internationale de psychosociologie et de gestion des comportements organisationnels*, 49, Vol. XIX, 2014, p. 51-78.
- Gliessman S.R., (dir.), *Agroecology: researching the ecological basis for sustainable agriculture*, New York, Springer, 1990.
- Gliessman S.R., Garcia R.E., Amador M.A., *The ecological basis for the application of traditional agricultural technology in the management of tropical agro-ecosystems*, *Agro-Ecosystems*, n° 7, 1981.
- Goodman D., Sorj B., Wilkinson J., *From Farming to Biotechnology*, Brasil Blackwell, 1987.
- Griffon M., « L'agro-écologie, un nouvel horizon pour l'agriculture », *Études*, vol. 12, 2014, p. 31-39.
- Griffon M., *Pour des agricultures écologiquement intensives*, L'Aube, 2007.
- Greer S., « The weakness of strong policies and the strength of weak policies: Law, experimentalist governance, and supporting coalitions in European Union health care policy », *Regulation & Governance*, n°5, 2011, p.187–203.
- Guillou M., Guyomard H. (dir.), « Le projet agro-écologique : vers des agricultures doublement performantes pour concilier compétitivité et respect de l'environnement. Propositions pour le Ministre », INRA, mai 2013.
- Hassenteufel P., *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, A. Colin, coll. U, 2008.
- Hénin S., « Les acquisitions techniques en production végétale et leurs applications », *Économie Rurale*, 1967, p. 31–44.
- Héritier A., « New modes of governance in Europe: policy-making without legislating ? », *IHS Political Science Series*, n°82, 2002.
- Hervieu B., Mayer N., Muller P., Purseigle F., Rémy J., « Les mondes agricoles en politique, de la fin des paysans au retour de la question agricole », *Presses de Sciences Po*, juin 2010.
- INRA-CIRAD, *Agricultures et alimentation du monde en 2050, scénarios et défis pour un développement durable*, 2009.

- Hubert B., « Une troisième frontière agraire à explorer ? » in Gaudin T. et Faroult E. (ed.), *Comment les techniques transforment les sociétés*, 2010, pp. 139-150.
- Hubert B. et Ronzon T., « Options pour l'intensification écologique : changements techniques, sociaux et territoriaux » in Paillard S., Treyer S. et Dorin B. (éd.) *Agrimonde. Scénarios et défis pour nourrir le monde en 2050*, QUAE, 2010.
- INRA-CIRAD, *Agricultures et alimentation du monde en 2050, scénarios et défis pour un développement durable*, 2009.
- Isaguirre K.R., Stassart P., « Certification participative pour une ruralité plus durable : le réseau Ecovida au Brésil » in Van Dam D., Streith M., Nizet J., Stassart P.M., *Agro-écologie : entre pratiques et sciences sociales*, Educagri éd., 2012, pp. 75-95.
- Jobert B., *Le tournant néo-libéral en Europe*, L'Harmattan, coll. Logiques Politiques, Paris, 1994.
- Kalaora B., « la conquête de la pleine nature », *Ethnologie française* XXXVII (2), 591-597, 2001.
- Klages K.H.W., « Crop ecology and ecological crop geography in the agronomic curriculum », *Journal of American Society of Agronomy*, n°10, 1928, p.336-353.
- Knoepfel P., Larrue C., Varone F., *Analyse et pilotage des politiques publiques*, Zurich/Coire, Helbing&Lichtenhahn, 2001.
- Lascoumes P., « Le Grenelle comme énigme d'une construction collective » in Boy D., Brugidou M., Halpern C., Lascoumes P., *Le Grenelle de l'environnement. Acteurs, discours, effets*, A. Colin éd., coll. Recherches, Paris, 2012, pp. 111-137.
- Lascoumes P. et Le Gales P. (dir.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004, 370 p.
- Le Goffe P., « L'agro-écologie peut-elle se passer de normes ? », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n° 64, juillet 2014, pp. 45-55.
- Lodge, « Comparing Non-Hierarchical Governance in Action », *Journal of Common Market Studies*, vol. 45, n° 2, 2007, p. 343-365.
- Marchal P. (dir.), « Évolution des métiers du ministère chargé de l'agriculture pour une politique publique de l'alimentation », rapport au Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, 2012, p.51.
- Marshall, Eric, « Capitalisation en agro-écologie », Présentation au groupe de travail AFA sur « capitalisation et transmission des savoirs agronomiques », 26/01/2011.
- Muller P., « Les changements d'échelles des politiques agricoles » in Hervieu B. et al., *Les mondes agricoles en politique*, Presses de Sciences Po, Paris, 2009, pp. 339-350.
- Muller P., « La politique agricole française: l'État et les organisations professionnelles », *Économie rurale*, n°255-256, 2000.
- Muller P., « Peut-on (encore) penser le global à partir du rural ? Réflexions d'un politiste », *Économie Rurale*, 300, juillet-août 2007, pp. 105-109.

- Muller P., *Le technocrate et le paysan*, L'Harmattan, coll. Logiques Politiques, 1984, rééd. en 2014.
- Muller P., « Les politiques publiques entre secteurs et territoires », *Politiques et Management public*, vol. 8, n°8-3, 1990, pp. 19-33.
- Mundler P., Rémy J., « L'exploitation familiale à la française : une institution dépassée ? », *L'Homme et la société*, n° 183, 2012, p. 161-179.
- Nay O. et Smith A., *Le gouvernement du compromis. Courtiers et généralistes dans l'action publique*, Économica, coll. Études Politiques, Paris, 2002, 237 p.
- Ollivier G., Bellon S., « Dynamiques paradigmatiques des agricultures écologisées dans les communautés scientifiques internationales », *Natures Sciences Sociétés*, 21, 2013, pp. 166-181.
- Palier, B. « Does europe matter ? », *Politique européenne*, vol.1, n°2, 2001, p. 7-28.
- Pelt J.M. et Rabhi P., *Le monde a-t-il un sens ?*, Fayard, Paris, 2014.
- Perez-Vitoria S., *La riposte des paysans*, Actes Sud, 2010.
- Perez-Vitoria S., Sevilla Guzman E., *Petit précis d'agro-écologie*, La Ligne d'Horizon, 2008.
- Pinson G., Sala Pala V., « Peut-on vraiment se passer de l'entretien en sociologie de l'action publique ? », *Revue française de science politique*, n°5, vol. 57, 2007, p. 555-597.
- Protière G., *La réforme territoriale, une politique de faux-semblant ?* Paris, L'Harmattan, 158 p., 2011.
- Rabhi P., *La Part du colibri : l'espèce humaine face à son devenir*, Éd. de l'Aube, 2009 .
- Rabhi P., *Manifeste pour la Terre et l'Humanisme. Pour une insurrection des consciences*, éd. Actes Sud, Arles, 2008.
- Radaelli C., « Logiques de pouvoir et 'récits' dans les politiques publiques de l'Union européenne », *Revue Française de Science Politique*, 50 (2), 2000, pp.255-275.
- Rémy J., « L'exploitation agricole : une institution en mouvement », *Demeter*, 2013, p.357-384.
- Roe E., *Narrative Policy Analysis : Theory and Practive*, Durham, Duke University, 1994.
- Samak M. « Quand la bio rebat les cartes de la représentation des agriculteurs », *Politix*, vol. 26, n° 103, 2013, pp. 125-148.
- Servolin C., *L'agriculture moderne*, Le Seuil, 1989.

- Snyder F., « Soft law and Institutional Practice in the European Community », in Martin S., (dir.), *The Construction of Europe – Essays in honour of Emile Noel*, Norwelln Kluwer Academic Publishers, 1993, p.197-225.
- Stassart P., « L'agro-écologie : trajectoire et potentiel » in Van Dam D., Streith M., Nizet J., Stassart P.M., *Agro-écologie : entre pratiques et sciences sociales*, Éducagri éd., 2012, pp. 25-51.
- Streith M., De Gaultier F., « La construction collective des savoirs en agriculture bio : modèle pour l'agro-écologie ? » in Van Dam D., Streith M., Nizet J., Stassart P.M., *Agro-écologie : entre pratiques et sciences sociales*, Éducagri éd., 2012, pp. 203-218.
- Thomas, V.G. et Kevan, P.G.. « Basic principles of agroecology and sustainable agriculture », *Journal of Agricultural and Environmental Ethics*, vol.6, 1993, p.1-19.
- Tischler W., *Agraökologie*, G. Fischer Verlag, Jena, Germany, 1965.
- Tomich TP., Brodt S., Ferris H., Galt R., Horwath WR., Kebreab E., Leveau J., Liptzin D., Lubell M., Merel P., Michelmores R., Rosenstock T., Scow K., Six J., Williams N., Yang J., « Agroecology: A Review from a Global-Change Perspective », *Annual Review of Environment and Resources*, vol. 36, 2011, p.193-222.
- Valette E., Aznar O., Hrabanski M., Maury C., Caron A., Decamps M., « Émergence de la notion de service environnemental dans les politiques agricoles en France : l'ébauche d'un changement de paradigme? », *Vertigo*, vol. 12, N°3, 2012.
- Van Dam D., Streith M., Nizet J., Stassart P.M., *Agro-écologie : entre pratiques et sciences sociales*, Éducagri éd., 2012, 309 p.
- Vanloqueren G. et Baret Ph.V., « How agricultural research systems shape a technological regime that develops genetic engineering but locks out agroecological innovations », *Research Policy*, 2009, 38, pp. 971-983.
- Wezel A., Bellon S., Dore T., Francis C., Vallod D., David C., « Agroecology as a science, a movement and a practice », *Agronomy for Sustainable Development*, 29, 2009, pp. 503-515.